

DOSSIER

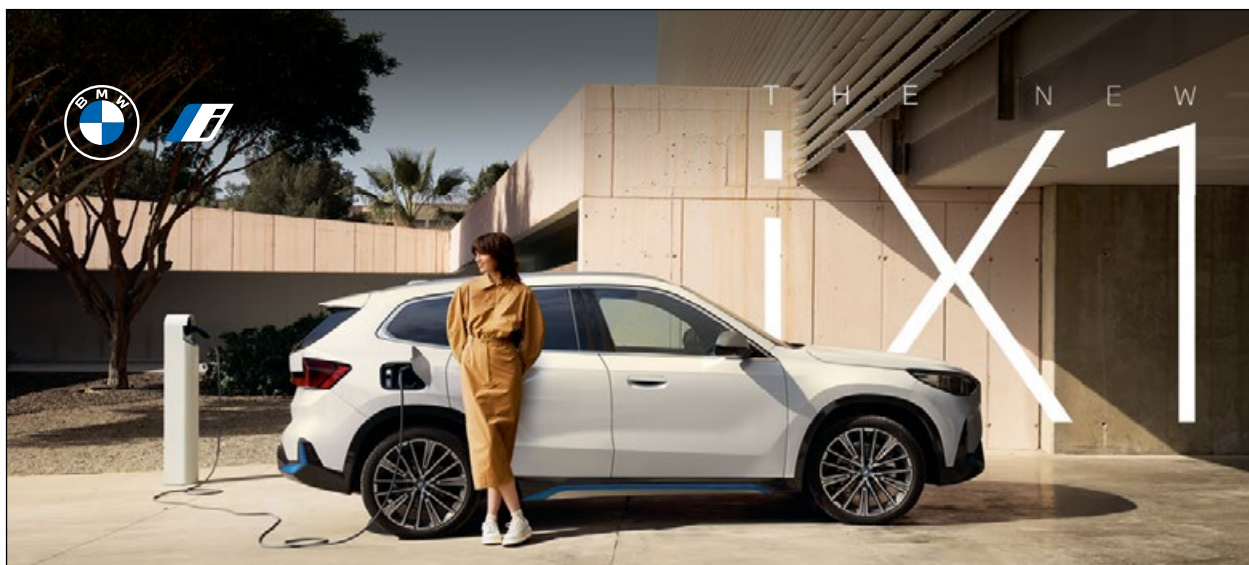
La CMA à vos côtés !

P. 10

15 VEILLE JURIDIQUE
Vendre sur internet : les règles applicables pour se lancer

16 ÉVÉNEMENT
Cocorico ! Le salon Made in France Expo revient !

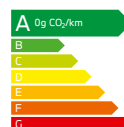
22 APPRENTISSAGE
Belle dynamique de rentrée !



BMW ENVERGURE LA ROCHE SUR YON
 80, RUE DE LA CROISEE
 85000 MOUILLERON LE CAPTIF
 02 51 37 36 27

Consommation d'énergie électrique de la BMW iX1 : 16,1 – 17,8 kWh/100 km. Autonomie en mode électrique : jusqu'à 438 km* Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. BMW France, S.A. au capital de 2 805 000 € - 722 000 965 RCS Versailles - 5 rue des Hérons, 78180 Montigny-le-Bretonneux.

***Valeurs provisoires, les valeurs définitives seront disponibles auprès de BMW France dès la commercialisation desdits modèles.**



Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo #SeDéplacerMoinsPolluer



SAGA

L'avenir est électrique : découvrez l'écosystème eVans dans notre concession.

100% ÉLECTRIQUE !





Pensez à covoiturer. #SeDéplacerMoinsPolluer

SAGA La Roche-sur-Yon | Rte de Nantes,
 85170 Bellevigny. Tél : 02 51 45 28 28

VENDÉE

04. **Actualités**

La CMA Vendée mobilisée sur le territoire



05. **Actualités**

Carte professionnelle
À vos agendas!

06. **Actualités**

Les métiers d'art, du jardin et du patrimoine à l'honneur



08. **Actualités**

La CMA et INOV lancent un mécénat de compétences sur le bien-être du dirigeant · Joséphine : Nouvelle éco-marche des « Femmes pour l'artisanat »



20. **Développement durable**

Répar'acteurs : réparer, c'est préserver son porte-monnaie et la

planète! · L'URMA Vendée obtient la marque éco-défis!

24. **Apprentissage**
Rendez-vous au Vendée-Métiers!

EN RÉGION

10. **Dossier : la CMA à vos côtés !**

Les tendances de l'artisanat · Face à vos difficultés, ne restez pas seul...

15. **Veille juridique**
Vendre sur Internet

16. **Événement**
Le salon Made in France Expo revient !

Salon de la création métiers d'art

GO Entrepreneurs Nantes 2022 !

19. **Formation continue**
ADEA : une clé de réussite de l'entreprise

22. **Apprentissage**
Belle dynamique de rentrée !

REGARDS

26. **Environnement**
CAP RSE!

28. **Prix du gaz et de l'électricité**
Éviter le disjonctage!

32. **Développer une performance globale**
La RSE, c'est aussi pour les TPE!

34. **Transmettre**
De salariés à cogérants

Joël Fourny

Président de la CMA des Pays de la Loire



Daniel Laidin

Président de la CMA de Vendée

MESDAMES, MESSIEURS, CHERS COLLÈGUES ARTISANS,

Face à la conjoncture actuelle, l'artisanat ligérien retient son souffle. Hausse des prix de l'énergie, inflation des matières premières, difficultés de recrutement... n'aident pas à la projection vers l'avenir. La prudence et la vigilance semblent de mise afin de **préserver et sécuriser l'activité économique artisanale**.

Et pourtant, en 2021, la création d'entreprises a été dynamique : on enregistre **+ 10% d'entreprises artisanales en Pays de la Loire, soit au total 86 700 entreprises artisanales**.

Dans ce contexte perturbé, la Chambre de métiers et de l'artisanat a plus que jamais un rôle à jouer à vos côtés. Au quotidien, des équipes dédiées vous conseillent et vous accompagnent pour se relever, se développer, se réinventer, se former... Dans le dossier de ce magazine, retrouvez un état des lieux de l'artisanat dans notre région ainsi que nos solutions concrètes à votre disposition ! La CMA est la maison des artisans. Il suffit d'en pousser la porte pour trouver des solutions pour vos entreprises.

L'artisanat est résilient ! Nous savons nous adapter ! J'ai confiance en nous tous pour relever les défis qui nous attendent.

Envie d'aller plus loin ? www.artisanatpaysdelaloire.fr



@CMARPD



@CMARPD



accueil85@artisanatpaysdelaloire.fr



LE MONDE DES ARTISANS N° 150 - SEPTEMBRE-OCTOBRE 2022. Édition de la Vendée. Président du comité de rédaction des pages locales : Daniel Laidin. Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Vendée. **Rédaction des pages locales :** Aline Cherrey, Pauline Frangeul, Aurélie Pasquier. **Éditeur délégué :** Stéphane Schmitt. **Rédaction :** ATC (Tél. 0665622885, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com). **Ont collaboré à ce numéro :** Marjolaine Biagi, Julie Clessienne, Léo Mazzarini, Pauline Overney, Pixel6TM (Sophie de Courtivron, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Olivier Hielle). **Secrétariat de rédaction :** Tema6TM (Clara Mennuni). **Rédaction graphique :** Pixel6TM. **Publicité :** ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris. Thierry Jonquière (Tél. 0622693022, fax 0561594007, e-mail : thierry.jonquieres@wanadoo.fr) et Cédric Jonquière (Tél. 0610348133, fax 0561594007, e-mail : cedric.jonquieres@orange.fr). **Photographies :** Pixel6TM, CMA France, CMA Pays de la Loire, © pages départementales : CMA85 sauf mention contraire. **En couverture :** CMA France. **Promotion diffusion :** Shirley Elter (Tél. 0387691818). Tarif d'abonnement 1 an. France : 9 euros. Tarif au numéro : 1,50 euro. À l'étranger : nous consulter. **Conception éditoriale et graphique :** TEMA/TM (Tél. 0387691801). **Fabrication :** Pixel6TM (Tél. 0387691818). **Éditeur :** Média et Artisanat SAS appartenant à 100 % à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex 1 (Tél. 0387691818, fax 0387691814). **Président et directeur de la publication :** François Grandidier. **N° commission paritaire :** 0326 T 86957. **ISSN :** 1271-3074. **Dépôt légal :** à parution. **Impression :** Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes, 88000 Épinal. **Origine du papier :** Suisse. **Taux de fibres recyclées :** 55%. **Certification :** PEFC 100%. **Eutrophisation :** 0,013 kg/t. Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 26 pour les abonnés de la Vendée.

Partenariats, rencontres, foires, salons...

La CMA Vendée mobilisée sur le territoire



RETOUR SUR...



40 ans de jumelage entre les chambres consulaires de Bielefeld (Allemagne), de Vendée, et de Loire-Atlantique

Du 24 au 26 août, Frédéric Brangeon, président de la CMA Loire-Atlantique, et Daniel Laidin, président de la CMA Vendée, ont été accueillis en Allemagne, dans les locaux de la chambre de métiers et de l'artisanat de Westphalie Orientale-Lippe, à Bielefeld, afin de célébrer le 40^e anniversaire du jumelage entre la chambre consulaire allemande, la CMA de Loire-Atlantique et la CMA de Vendée. Pour renforcer les liens entre les chambres consulaires et poursuivre le partenariat existant, Frédéric Brangeon et Daniel Laidin, ont signé avec Peter Eul, président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Bielefeld, et Jens Prager, secrétaire général, une charte favorisant les échanges d'apprentis, de formateurs et de collaborateurs des CMA, ainsi que l'organisation d'événements communs. Initialement prévu en 2020, cet événement avait été reporté en raison de la pandémie de Covid-19.

RENCONTRE AVEC LES PARLEMENTAIRES À LA CMA VENDÉE

Le 5 septembre, Daniel Laidin, président de la CMA Vendée, et Philippe Seguin, directeur territorial, ont accueilli les députés Béatrice Bellamy et Pierre Henriet. L'occasion de leur présenter l'artisanat et de rappeler son poids économique sur le territoire vendéen.

LA FOIRE DES MINÉES DE CHALLANS

Du 9 au 13 septembre, les équipes et les apprentis de l'URMA étaient présents pour accueillir les curieux et susciter des vocations. Mécanique, pâtisserie, charcuterie, coiffure, esthétique... les différentes unités du centre de formation ont fait leur show! La formation professionnelle continue était également présente pour répondre aux questions des entreprises qui recrutent et aux adultes en reconversion pour les aider à affiner leur projet professionnel!






À VOS AGENDAS!

En cette fin d'année, les équipes de la CMA et du centre de formation professionnelle seront mobilisées sur diverses manifestations dans le département, pour échanger sur la formation ainsi que sur l'apprentissage et répondre aux questions des visiteurs!

SAMEDI 8 OCTOBRE 2022


Salon Studyrama des études supérieures

 Parc des expositions de La Roche-sur-Yon Hall C, de 9h30 à 17 h

► **Au programme** : présentation des formations BTS (gestion de la PME et management commercial opérationnel)

DU 15 AU 17 NOVEMBRE 2022


Tech'élevage

 Parc des expositions de La Roche-sur-Yon

► **Au programme** : démonstrations et concours des jeunes apprentis en formation mécanicien et maintenance agricole; démonstrations et dégustations par les apprentis bouchers et charcutiers.

MERCREDIS 16 NOVEMBRE
ET 7 DÉCEMBRE 2022 ET MERCREDIS
11 ET 18 JANVIER 2023, DE 15 H À 19 H

Permanences à l'antenne CMA de Fontenay-le-Comte

 Maison de l'entreprise et du territoire, 16 rue de l'Innovation, 85200 Fontenay-le-Comte (Salle Mazella)


► **Au programme** : informations pratiques sur la thématique de l'apprentissage, présentation des formations proposées à l'URMA Vendée.

Entrée libre.

Il est recommandé de venir avec son CV.

SAMEDI 26 ET DIMANCHE
27 NOVEMBRE 2022

Vendéspace

 Mouilleron-le-Captif

► **Au programme** : retrouvez toutes les informations sur le Salon en page 24 de votre magazine.

Carte professionnelle

Votre plus précieux sésame



Dès lors que vous êtes inscrit(e) au répertoire des métiers de votre chambre de métiers et de l'artisanat, vous pouvez bénéficier d'une carte artisan. Gage de vos compétences auprès de vos clients ou de divers organismes, elle vous permet aussi de bénéficier de nombreux avantages.



La CMA délivre une carte professionnelle aux chefs d'entreprise artisanale ou conjoints collaborateurs inscrits au répertoire des métiers. Cette carte personnalisée, totalement gratuite, apporte aux consommateurs la garantie de votre compétence et de votre savoir-faire, permettant d'afficher votre qualification artisanale et les informations qui reflètent la situation de votre entreprise, elle est mise à jour automatiquement. Il est toutefois important que vos coordonnées (adresse mail et numéro de portable) soient actualisées pour bénéficier de l'ensemble des services. Depuis 2020, cette carte est totalement dématérialisée et équipée d'un QR code individuel :

► en fichier PDF, que vous pouvez conserver sur votre ordinateur ou votre Smartphone;

► sous forme de carte numérique à insérer dans les applications Wallet (Google Pay ou Apple Wallet).

Si vous souhaitez la télécharger, vous êtes invité à vous connecter sur le site cmacarte.pro, où vous pourrez l'activer à l'aide de votre numéro d'immatriculation au répertoire des métiers. Il est également possible d'obtenir une carte PVC (payante 5 €).

Toujours sur ce site Internet, vous accéderez à de nombreux avantages : plus de 150 000 offres, à partager avec votre conjoint(e), vos collaborateur(s) et famille. Loisirs, vacances, sport, shopping, vie quotidienne, vie professionnelle... grâce aux offres privilégiées de 35 000 enseignes. Le service est complètement gratuit et accessible en illimité depuis votre espace artisan.

 **POUR TOUTE QUESTION** : supportcarte@cma-france.fr
cmacarte.pro



©CT

©CT

©JUCOCTON

Pour sa 11^e édition, l'événement a rassemblé une centaine d'exposants.



©JUCOCTON



© MARC VAN GANNETT

Rencontres du patrimoine et de la création

Les métiers d'art, du jardin et du patrimoine à l'honneur

Les 24 et 25 septembre, les jardins du logis de Chaligny, à Sainte-Pexine, accueillent les Rencontres du patrimoine et de la création, manifestation annuelle organisée par la SPL Sud Vendée Littoral Tourisme, en collaboration et avec le soutien de la communauté de communes Sud Vendée Littoral, du conseil départemental de la Vendée, de la chambre de métiers et de l'artisanat de Vendée et de la Région Pays de la Loire – Mission « Pays de la Loire – métiers d'art ».

Pour sa 11^e édition, l'événement a rassemblé une centaine d'exposants. Les professionnels des métiers d'art, du patrimoine et du jardin ont présenté leurs savoir-faire et partagé leur passion et leur sens de l'excellence avec les visiteurs : ferronniers, tisseurs, tailleurs de pierre, pépiniéristes, maîtres verriers, calligraphes... Tous étaient réunis pour cette

nouvelle édition ponctuée d'animations ludiques et musicales. Si de nombreux artisans reviennent inmanquablement chaque année aux Rencontres du patrimoine et de la création, d'autres ont rejoint l'événement pour la première fois cette année et ont enrichi la programmation. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition !



Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Depuis 70 ans, MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner dans votre
vie professionnelle comme
dans votre vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi



Prévention santé des entrepreneurs vendéens

La CMA et INOV lancent un mécénat de compétences sur le bien-être du dirigeant

Au service des projets de création, reprise et développement d'entreprise, Initiative Nord Ouest Vendée (INOV) et la CMA Vendée s'associent pour assurer un accompagnement complet et sur mesure aux entrepreneurs, en développant un mécénat de compétences centré sur le service d'écoute et de soutien de la CMA Pays de la Loire. Le 20 septembre, Daniel Laidin, président de la CMA Vendée, et Joël Morin, président de INOV, ont officialisé leur partenariat à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Créé en avril 2020 lors de la crise sanitaire, le service d'écoute de la CMA Pays de la Loire a généré plus de 240 contacts depuis son lancement : un retour d'expérience qui conforte sa pertinence et son utilité. Il s'inscrit désormais au sein d'une mission régionale dédiée à la santé au travail et à la prévention santé des chefs d'entreprise, mise en place depuis novembre 2021. En proposant le mécénat de compétences sur cette prestation de service, à destination des lauréats de prêts d'honneur de INOV, la CMA renforce sa mission d'accompagnement à la pérennité des entreprises. De son côté, INOV amplifie ses actions sur le terrain et préserve le capital santé des jeunes entrepreneurs, dans un contexte de crises multiples.

Un pari gagnant pour les entreprises vendéennes

Tous les entrepreneurs sont concernés. Entreprendre est à la fois un choix, un projet de vie et un challenge. Cela peut être passionnant, épanouissant, mais aussi stressant, voire parfois épuisant. Pourtant, la santé morale et physique du dirigeant est un capital précieux pour l'entreprise. **« Avec la composante prévention santé et les actions qui en découlent, un chef d'entreprise peut véritablement être au service de son entreprise. Pour exercer son métier efficacement, relever ses défis et continuer à s'épanouir, il doit gérer son**



Signature de la convention.

énergie et son bien-être : c'est-à-dire, devenir acteur de sa santé au travail. La CMA Pays de la Loire le soutient dans cet objectif, par un accompagnement global de l'entreprise et de l'entrepreneur », explique Meriem Boutera, chargée de développement en santé au travail des chefs d'entreprise.

LE SERVICE D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN DE LA CMA PAYS DE LA LOIRE

Entrepreneurs, vous pouvez contacter le 06 49 275 263, par appel ou envoi de SMS, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00 (numéro gratuit et confidentiel).

PLUS D'INFORMATIONS SUR artisanatpaysdelaloire.fr



JOSÉPHINE : NOUVELLE ÉCO-MARCHÉ DES « FEMMES POUR L'ARTISANAT »

Pour cette 8^e édition, les « Femmes pour l'artisanat » de la CMA Vendée associent une nouvelle fois la marche active à un Éco-défi : le 4 octobre, elles ramasseront les déchets qui se trouvent sur le parcours officiel de la Joséphine. Mégots, bouteilles en verre ou plastique, emballages, masques... les sacs s'étaient vite remplis l'année dernière. Une mobilisation solidaire pour sensibiliser au cancer du sein tout en prenant soin de notre planète.

BOOSTEZ VOTRE ACTIVITÉ



GRÂCE AU PAIEMENT PAR CARTE



Up2pay Mobile est une offre monétique soumise à conditions générales et tarifaires, réservée aux professionnels immatriculés en France, sous réserve d'acceptation de votre dossier. Pour les places de marché (Marketplace), renseignez-vous auprès de votre agence. L'offre Up2pay Mobile nécessite la signature préalable d'une convention de compte et d'un contrat d'acceptation de paiement de proximité avec votre Caisse régionale pour la gestion des transactions bancaires avec choix de l'option « Up2pay Mobile », ainsi que la signature d'un contrat de fourniture et prestation pour l'équipement en matériel et les prestations liées à Up2pay Mobile avec AVEM, AVEM, Société du Groupe AVEM, société par Actions Simplifiée unipersonnelle, au capital de 7 680 770 €, dont le siège social est situé - 14 rue Louis Blériot - CS 10038 35172 BRUZ CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le n° 330 447 236. Renseignez-vous sur la disponibilité de cette offre dans votre Caisse régionale. L'utilisation de Up2pay Mobile suppose le téléchargement d'une application sur un smartphone, connectée en mode Bluetooth à un lecteur de cartes de paiement. La mise à jour des systèmes d'exploitations proposés par le constructeur de la tablette numérique/Smartphone nécessaire au bon fonctionnement des applications mobiles relève de l'unique responsabilité du client. Renseignez-vous sur la disponibilité de l'offre dans votre Caisse régionale. 09/2022 - Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit dont le siège social est Route de Paris 44949 Nantes Cedex 9, immatriculée au RCS de Nantes sous le n°440 242 469, numéro TVA FR 57 440 242 469, Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des intermédiaires en Assurance sous le n°07 023 954. Crédit photo : Envato.



PEUGEOT
PROFESSIONNEL

GAMME UTILITAIRE

100% ÉLECTRIQUE



[16] COGNAC - 05.45.36.15.15 [17] BOURCEFRANC - 05.46.85.03.72 • LA ROCHELLE - 05.46.50.27.27
• ROCHFORT - 05.46.99.02.76 • ROYAN - 05.46.05.03.55 • ST-JEAN-D'ANGÉLY - 05.46.59.09.09
• SAINTES - 05.46.93.48.33 [24] PÉRIGUEUX - 05.53.45.64.64 • BERGERAC - 05.53.22.28.28
[28] NOGENT-LE-ROTROU - 02.37.53.63.00 [35] REDON - 02.99.72.36.36 [44] SAINT-NAZAIRE
- 02.40.53.34.77 • SAINT-MALO DE GUERSAC - 02.40.45.87.32 • LA BAULE - 02.40.11.12.13 [49]
CHOLET - 02.41.49.19.20 [72] LE MANS - 02.43.50.65.06 • LA FERTÉ-BERNARD - 02.43.60.14.00
• LA FLÈCHE - 02.43.94.01.40 [79] BRESSUIRE - 05.49.74.20.44 [85] CHALLANS - 02.51.93.16.52 • LA ROCHE-SUR-YON -
02.51.37.08.15 • LES SABLES-D'OLONNE - 02.51.21.06.18 • FONTENAY-LE-COMTE - 02.51.69.85.69 • LUÇON - 02.51.56.04.71

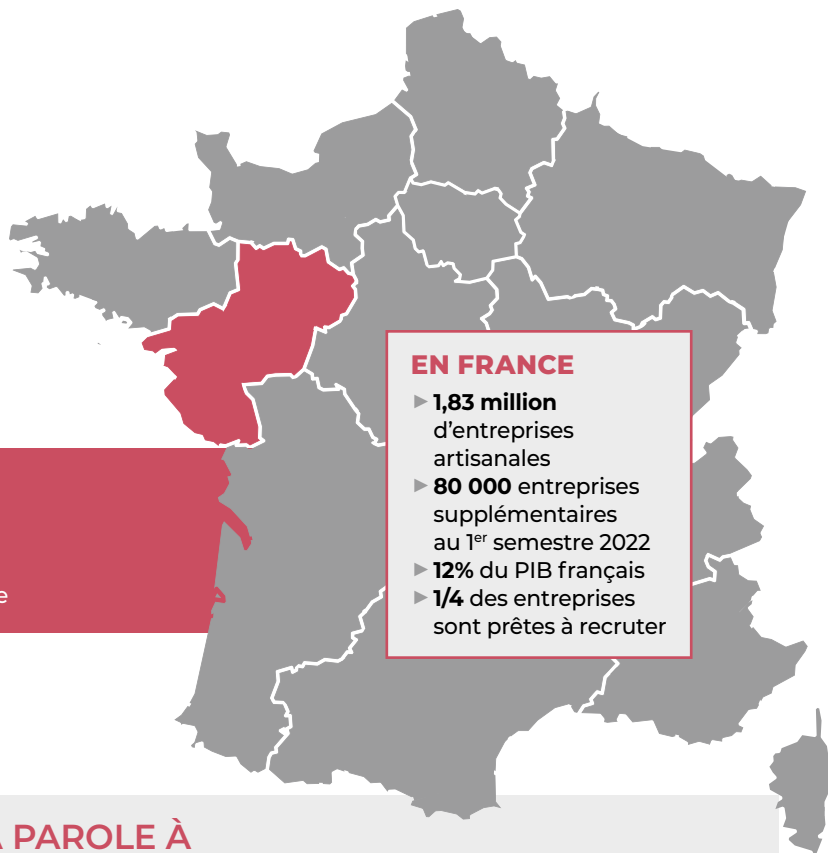
Clara
AUTOMOBILES
PROFESSIONNEL

LA CMA À VOS CÔTÉS !

Acteur majeur de l'économie française, l'artisanat subit de plein fouet et au quotidien les conséquences de la guerre en Ukraine et le climat économique mondial : inflation des matières premières et de l'énergie, difficultés d'approvisionnement... Malgré cela, la création d'entreprises est dynamique. Les artisans restent cependant prudents et doivent faire face à plusieurs enjeux : la transmission de leur entreprise, le recrutement... **Artisans, la CMA est plus que jamais à vos côtés pour vous sécuriser et préserver votre activité !**

Les tendances de l'artisanat

Malgré une dégradation généralisée de la situation économique, **73%** des artisans interrogés prévoient que leur activité devrait se stabiliser ou s'améliorer dans les 6 prochains mois.



EN PAYS DE LA LOIRE

- ▶ **86 700** entreprises artisanales
- ▶ **+ 10%** en un an
- ▶ **+ d'1** entreprise **sur 4** est artisanale

EN FRANCE

- ▶ **1,83 million** d'entreprises artisanales
- ▶ **80 000** entreprises supplémentaires au 1^{er} semestre 2022
- ▶ **12%** du PIB français
- ▶ **1/4** des entreprises sont prêtes à recruter



LA PAROLE À Joël Fourny, Président de CMA France et de la CMA Pays de la Loire

Dans un contexte de rentrée marqué par l'inquiétude de la situation économique, le secteur de l'artisanat se stabilise et s'adapte pour faire face aux crises. Les artisans restent prudents et vigilants. Le rôle de la CMA est d'accompagner les artisans pour sécuriser cette période, appréhender l'avenir et intégrer les transitions.

Forte tendance à la création d'entreprises

- ▶ En 2021, 11 000 entreprises ont été créées en Pays de la Loire. Ce chiffre a doublé en 5 ans.
- ▶ Parmi ces créations d'entreprises, 2/3 sont des micro-entreprises. Ce statut séduit par des démarches administratives facilitées.



Activités, emplois et trésorerie

► Après une reprise au premier semestre 2021, on observe, depuis fin 2021, un tassement de l'activité et de l'emploi ainsi que des difficultés de trésorerie pour les entreprises.

► La trésorerie des entreprises est aujourd'hui plus fragile : **plus d'1/3 des entreprises juge qu'elle est dans une situation dégradée.**

► Le chiffre est même de **42% pour le secteur de la production.**

Entreprises recherchent repreneurs

► En Pays de la Loire, **1/4 des entreprises artisanales, soit 22 800, sont détenues par des personnes de plus de 55 ans**, soit 22 800 entreprises. Ce chiffre laisse supposer d'importants départs à la retraite dans les 10 années à venir et donc la nécessité de trouver des repreneurs afin de maintenir l'activité et l'emploi.

► Au 1^{er} trimestre 2022, seules **104 entreprises ont été reprises en Pays de la Loire** sur les 3 003 créations et reprises. Par rapport à 2021, on note un essoufflement du nombre de reprises d'entreprises.

► **400 entreprises artisanales recherchent activement un repreneur en Pays de la Loire** selon entreprendre.artisanat.fr, la bourse nationale des créateurs, repreneurs et cédants de l'artisanat. Ce chiffre est indicatif car toutes les demandes n'ont probablement pas été recensées.

► **Le taux de réussite des entreprises artisanales transmises est de 95% à 100%** contre 60% pour une création d'entreprise.

Les entreprises recrutent !

Face au manque de main-d'œuvre qualifiée, les entreprises ligériennes artisanales ont fait le choix gagnant de l'apprentissage. Dans le contexte de prolongation des aides gouvernementales à l'apprentissage et avec l'accompagnement des conseillers de nos centres de formation professionnelle - URMA, les entreprises cherchent à recruter des salariés en contrat d'apprentissage et de professionnalisation. Pourtant, certains employeurs ne trouvent pas de candidats.

+ D'INFORMATIONS sur l'apprentissage en page 22 et 23 de ce magazine.

Source : Observatoire Régional de l'Artisanat

LA CMA À VOS CÔTÉS !

Face à vos difficultés, ne restez pas seul...

Des webinaires et ateliers sur mesure

Artisans, afin de vous accompagner au quotidien, la CMA met en place différents ateliers et webinaires gratuits d'informations pratiques ouverts à tous ! Inscrivez-vous !



L'indispensable du numérique

Le réseau national des CMA et France Num vous proposent une série de webinaires de 50 minutes pour mettre en place des outils numériques réellement utiles à votre entreprise. Nos intervenants aborderont de manière très concrète des solutions pour vendre, travailler, communiquer, échanger avec vos clients ou vos salariés, gérer votre entreprise. L'échange reposera sur vos réalisations, vos expériences, vos réussites et vos difficultés commentées et analysées par des spécialistes du numérique pour les artisans.


 www.indispensable-du-numerique.fr



WEBINAIRES développement durable

Artisans, la CMA Pays de la Loire, en partenariat avec l'Ademe et la

Région des Pays de la Loire organise 5 webinaires gratuits autour du développement durable, de juin à décembre 2022. En 1h maximum, formez-vous à la réglementation en vigueur et anticipez les évolutions à venir. Des témoignages d'entrepreneurs engagés viendront rendre ces moments d'échanges concrets.

 Claude Beautrais • 06 40 95 85 91
cbeautrais@artisanatpaysdelaloire.fr



Tutéo : formez vos apprenants en toute sérénité !

Partages d'expérience, de bonnes pratiques et formation des maîtres d'apprentissage sont au programme de Tutéo, un dispositif d'ateliers gratuits pour tous les maîtres d'apprentissage. Pendant une demi-journée, en présentiel ou en distanciel, nos experts vous donnent toutes les clés pour bien réussir votre recrutement, l'intégration de votre apprenti, prévenir les troubles musculo-squelettiques, bien intégrer un apprenti en situation de handicap ou allophone...

 www.urmapaysdelaloire.fr



WEBINAIRES contrats d'apprentissage

Fort de son expertise, la CMA Pays de la Loire accompagne chaque entreprise qui souhaite recruter un apprenti et ce, tout au long de la vie du contrat d'apprentissage. Au printemps et l'automne, une série de webinaires permettent de répondre à toutes les questions des futurs maîtres d'apprentissage et de les guider pour sécuriser leur démarche.

Des conseillers dédiés à vos problématiques

La CMA est à votre écoute pour répondre à vos besoins et vous accompagner dans la prévention des difficultés auxquelles votre entreprise fait face mais aussi mettre en avant vos points forts.

Nos conseillers spécialisés sont en mesure d'estimer le degré d'urgence par un état des lieux précis de la situation de votre entreprise pour vous proposer des préconisations spécifiques et adaptées à vos besoins dans les domaines suivants :



► **RH-management :**
besoin de recrutement, fidélisation, formation du personnel



► **Commercial :**
tendances, stratégie, export



► **Gestion et organisation :**
trésorerie, financement, comptabilité



► **Numérique :**
de débutant à confirmé, maîtrise des outils pour gagner en efficacité




► **Développement durable :** source de différenciation concurrentielle et d'économies d'énergie

Votre conseiller de proximité vous informe et vous oriente sur les différentes aides aux entreprises et mesures mises en place par le Gouvernement.

Entreprises en difficultés financières

Lorsque l'entreprise se retrouve avec des dettes importantes, il est nécessaire de pouvoir s'entourer de partenaires de confiance pour trouver des solutions comme l'étalement de dettes à l'amiable auprès de l'Urssaf, des services fiscaux, CCSF... ou l'orientation vers des procédures préventives confidentielles (mandat ad-hoc, conciliation) ou vers des procédures collectives (sauvegarde, redressement judiciaire voire liquidation judiciaire).

 En page « Formation continue » de ce magazine, retrouvez le catalogue des formations continues de votre CMA : dates, lieux, thématiques... Inscrivez-vous vite à nos formations concrètes et pratiques !



VOS CONSEILLERS EN PROXIMITÉ :

Loire-Atlantique :

02 51 13 83 22

entreprises44@artisanatpaysdelaloire.fr

Maine-et-Loire :

02 41 22 61 16

entreprises49@artisanatpaysdelaloire.fr

Mayenne :

02 43 49 88 72

entreprises53@artisanatpaysdelaloire.fr

Sarthe :

02 43 74 53 61

entreprises72@artisanatpaysdelaloire.fr

Vendée :

02 51 44 35 20

entreprises85@artisanatpaysdelaloire.fr



CHIFFRES CLÉS

85 conseillers
au service des entreprises
en Pays de la Loire

**3 100 entreprises
artisanales**
accompagnées chaque année

**2 000 porteurs
de projets**
accompagnés chaque année

LA CMA À VOS CÔTÉS !

Face à vos difficultés, ne restez pas seul...

Prenez soin de vous !

Gestion du stress, sommeil et équilibre psychologique sont primordiaux pour le bien-être du chef d'entreprise artisanale et pour son entreprise et pourtant :

- ▶ Près d'un artisan sur 2 estime que la plupart de leurs journées de travail sont stressantes.
- ▶ La santé financière, la surcharge mentale, l'incertitude de l'activité et la surcharge de travail sont les 4 principaux facteurs de stress permanent et de fatigue récurrente.
- ▶ 4 artisans sur 10 se sentent souvent, voire tout le temps, fatigués.
- ▶ 84% puisent leur motivation au travail dans la satisfaction de leurs clients.

Source : Étude « Santé des artisans » novembre 2021 menée par la CMA Pays de la Loire en partenariat avec Harmonie Mutuelle.



La CMA vous accompagne grâce à des dispositifs de prévention en matière de santé. C'est indispensable et fondamental pour perdurer.

▶ **Premier pas :** sensibilisation → prendre conscience des enjeux, briser les tabous et connaître des pistes pour agir

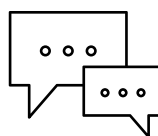
▶ **En pratique :** formation → comprendre, partager, construire et repenser votre relation au travail et au temps

▶ **Conseils :** diagnostic « 2 en 1 » santé entreprise et pratiques santé du dirigeant ainsi qu'un accompagnement individuel → objectif ciblé, plan d'actions, mise en œuvre, suivi

▶ **Service d'écoute et de soutien :** depuis le premier confinement en 2020, un service d'écoute des artisans est à votre disposition pour fournir une écoute attentive, accessible à tous et 100% prise en charge. Le numéro de téléphone unique en Pays de la Loire est le 06 49 275-263 (appel confidentiel).

“ LA PAROLE À Laurence, service de création de couture

Quand j'ai frôlé le burn-out, la CMA m'a mise en relation avec sa cellule d'écoute et de soutien psychologique. Même si au départ je n'étais pas enthousiaste pour y faire appel, je sais aujourd'hui que c'est grâce à cette aide que j'ai retrouvé l'envie de continuer. ”



CONTACT :

Meriem Boutera,
chargée de développement en
prévention santé au travail des chefs
d'entreprise : 06 49 27 52 63
mboutera@artisanatpaysdelaloire.fr



Cette nouvelle rubrique de votre magazine est proposée grâce à un partenariat institutionnel entre votre CMA et la DREETS, service régional de la DGCCRF - Pôle C (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) dépendant du ministère de l'Économie. Elle s'appuie sur le Code de la consommation et le Code civil, textes de référence en matière de vente en ligne.

Vendre sur Internet

Les règles applicables pour se lancer

Les achats en ligne sont devenus une habitude pour les consommateurs avec des paniers moins importants et une fréquence d'achat plus soutenue notamment pour les nouveaux acheteurs depuis la crise Covid. Les artisans souhaitant sauter le pas de la vente en ligne doivent respecter certaines étapes afin d'assurer la sécurité juridique des transactions et d'éviter les éventuels litiges.

Sur son site de vente en ligne, le vendeur a l'obligation de communiquer au consommateur les informations **en langue française, de manière lisible et compréhensible**, notamment :

► **son identité** : nom et prénoms, dénomination sociale, coordonnées postales, électroniques et téléphoniques (numéro surtaxé interdit) permettant d'entrer en contact avec lui, son numéro d'immatriculation RCS et s'il est assujéti à la TVA

► **les caractéristiques précises des produits ou services proposés**

► **le prix TTC** et les moyens de paiement acceptés. Attention, le pré-cochage d'options payantes est interdit

► **les garanties applicables** : garantie légale de conformité, garantie des vices cachés et éventuelle garantie commerciale proposée par le vendeur

► **les conditions, les délais et les modalités d'exercice du droit de**

rétractation ainsi que le formulaire type de rétractation

► **l'information sur la date de livraison du bien ou d'exécution du service**

À indiquer au moment de la commande :

► **les termes de la commande** : avant validation de cette dernière par l'acheteur

► **l'obligation de paiement** : informer le consommateur que le fait de passer sa commande l'oblige à la payer. Le bouton dédié à la confirmation de la commande doit comporter la mention « commande avec obligation

de paiement ». Le paiement interviendra à la commande, à l'expédition ou à la livraison (contre remboursement)

Une fois la commande validée, le vendeur doit en accuser réception, le plus rapidement possible et par voie électronique.

D'INFORMATIONS, consultez la fiche pratique de l'achat en ligne ou contactez votre conseiller CMA.



CHIFFRES CLÉS

Source : Fédération de l'e-commerce et de la vente à distance (Fevad)

129 milliards d'euros
pour les ventes de produits et services
en France sur Internet en 2021

15%
d'augmentation
par rapport à 2020

Cocorico

Le salon Made in France Expo revient!

Chaque année, Made in France Expo est LE grand rendez-vous du savoir-faire français. Les entreprises exposantes ont fait le choix audacieux de fabriquer en France. Ce salon leur donne l'opportunité d'un contact direct avec leurs futurs clients, lien plébiscité par le consommateur en recherche de sens et d'engagement dans ses achats : produits/services responsables et locaux.



Rendez-vous sur le pavillon « artisanat » de CMA France...

Réunies sous la bannière de CMA France, 105 entreprises artisanales françaises seront présentes lors du salon Made in France Expo. Pour les Pays de la Loire, 5 entreprises seront ambassadrices du savoir-faire ligérien, une par département :


- ▶ Loire-Atlantique : **Atelier JHP - Couteaux Morta** à Saint-André des Eaux · Fabrication de coutellerie haut de gamme en Morta issu du sol de Brière
- ▶ Maine-et-Loire : **Les Délices de Flo** au Puy-Notre-Dame · Confection de confitures artisanales cuites en bassine de cuivre
- ▶ Mayenne : **Atelier Verde** à La Chapelle-Rainsouin · Fabrication de sacs de luxe en cuir avec une signature : la chambre à air de tracteur recyclée

▶ Sarthe : **Grav'Or** au Mans · Feuilles d'or sur miroir, gravure, sablage et laquage sur verre pour décoration intérieure

▶ Vendée : **Aigredoux** à Saint-Jean-de-Monts · Fabrication et exportation de linge de maison de luxe

...et de CMA Pays de la Loire

Artisans ligériens, vous aussi participez et représentez notre belle région sur le pavillon « artisanat Pays de la Loire ».

 **Nadine Gouello**,
Présidente du collectif MIF
Pays de la Loire · 06 13 29 46 46
nadine.gouello@yahoo.fr

Les atouts des pavillons « artisanat »

▶ **Créer du business pour nos entreprises artisanales** : 91 % des visiteurs achètent des produits sur le salon. D'ailleurs, l'entrée est remboursée à tout visiteur qui achète un article sur le salon.

▶ **Accroître leur visibilité** : les exposants bénéficient de la visibilité médiatique du salon.

▶ **Favoriser les échanges avec des professionnels** et nouer des partenariats au sein de l'écosystème du Made In France.



AGENDA RÉGIONAL

▶ **Du 4 au 6 octobre** : salon IGO à Nantes.

▶ **Le 19 octobre** : Soirée de remise de trophées PME RMC, à Paris.

▶ **Du 18 au 25 novembre** : Semaine nationale de la création transmission d'entreprises artisanales. De nombreux événements seront organisés en Pays de la Loire par votre CMA.

▶ **Du 19 au 27 novembre** : Semaine européenne de réduction des déchets. De nombreux événements seront organisés en Pays de la Loire par votre CMA.

▶ **Du 2 au 4 décembre** : Salon de la création métiers d'art 2022, à Nantes.



CHIFFRES CLÉS

100 000
visiteurs en 2021

500
journalistes


4
jours d'exposition

INFOS PRATIQUES

 Du 10 au 13 novembre.

Le jeudi, vendredi et samedi, de 10h à 19h · Le dimanche de 10h à 18h

 Paris Expo, Porte de Versailles · Pavillon 3

 Gratuit sur préinscription · 10€ sur place

 www.mifexpo.fr



Du 2 au 4 décembre 2022

Salon de la création métiers d'art

Organisé par la Chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire, le salon régional de la création métiers d'art est une vitrine régionale et nationale de la création contemporaine dans le domaine des métiers d'art. En plus de 25 ans, ce salon s'est imposé comme le rendez-vous incontournable des créateurs venus de la France entière.

Cette 27^e édition tiendra toutes ses promesses ! Près d'une centaine d'exposants vont investir les 3 000m² de la Cité des Congrès à Nantes pour faire découvrir leur savoir-faire d'exception et la qualité de leur production aux 4 500 visiteurs attendus. À la recherche de l'œuvre unique ou de l'objet original, ce salon est l'occasion pour les créateurs de dévoiler leur univers, leur style, leur marque, leur richesse, tant professionnellement qu'humainement. Le salon sera divisé en plusieurs espaces pour mieux comprendre les métiers d'art et la création :

- ▶ **L'espace cadeaux** regroupant près de 80 créateurs avec des espaces individuels et collectifs
- ▶ **L'atelier des savoir-faire** avec une dizaine d'ateliers et centres de formation
- ▶ **L'espace jeunes créateurs**, espace tremplin pour une dizaine de jeunes entrepreneurs
- ▶ **L'espace Pro[j]art** valorisant les initiatives créatives et innovantes.



CHIFFRES CLÉS

100
exposants

3 000
m²

4 500
visiteurs

INFOS PRATIQUES

 Cité des Congrès, 5 rue de Valmy, 44000 Nantes

 Du vendredi 2 décembre

au dimanche 4 décembre 2022 de 10h à 19h

 Plein tarif : 6€ • Tarif réduit : 4€

 Franck Lavillonnière

flavillonniere@artisanatpaysdelaloire.fr

Delphine Vincent • dvincent@artisanatpaysdelaloire.fr

www.salondesmetiersdart.fr

24 novembre 2022

GO Entrepreneurs Nantes 2022 !

Après une édition 2021 consacrée à la relance économique et au rebond entrepreneurial, le salon Go Entrepreneurs revient en 2022 avec le même objectif affiché : accompagner la création, la pérennité et le développement des entreprises du territoire.


Retrouvez la CMA Pays de la Loire sur son stand dédié et venez échanger avec nos experts en création et reprise d'entreprises ! Cette journée vous permettra d'accélérer votre projet de création ou reprise, développer votre réseau, partager des expériences avec des dirigeants et experts, trouver des solutions et faire le plein de conseils. **À ne pas manquer, 2 tables-rondes animées par nos experts de la CMA :**

- ▶ À 11h, le web, l'allié incontournable de votre stratégie commerciale !
- ▶ À 14h, se reconverter aujourd'hui pour s'épanouir demain !




ENTREPRENEURS

INFOS PRATIQUES

 Cité des Congrès,
5 rue de Valmy, 44000 Nantes

 8h30 - 18h30

 Entrée gratuite
sur inscription :





Le service Territoire de la CMA Vendée.



CHIFFRE CLÉ

**En 2021,
36 conventions
signées en Pays
de la Loire**

avec les collectivités locales
en faveur de l'économie
de proximité.

Le service Territoire de la CMA

Des ambassadeurs de l'artisanat en local

À chaque numéro de ce magazine, nous vous présentons un service de votre CMA. Zoom sur le service Territoire composé de 20 conseillers sur l'ensemble des Pays de la Loire. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des acteurs locaux (collectivités locales, organismes professionnels...) et des entreprises du territoire pour promouvoir les valeurs et défendre l'artisanat comme véritable acteur de l'économie de proximité.

Le porte étendard de l'artisanat

Au quotidien, les conseillers du service Territoire de la CMA sont les ambassadeurs de l'artisanat auprès des collectivités locales. Chaque conseiller est dédié à un territoire géographique et en connaît donc les acteurs pour coopérer de manière étroite : associations d'artisans-commerçants, groupements d'entreprises, associations locales, offices de tourisme... afin de développer une économie de proximité pérenne sur les territoires ruraux et urbains. Le conseiller Territoire est l'interlocuteur privilégié du Maire, de la Communauté de communes ou encore de l'Agglo pour défendre les intérêts des artisans en local.

La CMA joue également un rôle d'acteur de l'aménagement du territoire et répond aux consultations et sollicitations des dispositifs d'urbanisme (PLUI, SCOT, CDAC...).

Le 1^{er} interlocuteur des artisans

Le conseiller Territoire fait également le lien avec les entreprises artisanales en faisant connaître le rôle de la CMA ainsi que l'accompagnement proposé aux artisans. Il conseille et accompagne l'ensemble des entreprises. Concrètement, lors d'un échange avec un artisan, si un point d'amélioration pour son entreprise est détecté, le conseiller met en contact l'artisan avec les autres conseillers de la CMA (en ressources humaines, formation, numérique et/ou transmission entreprise, environnement...) qui prennent le relai. Le conseiller peut également être amené à orienter l'artisan vers des organismes extérieurs.

Des élus de la CMA aux élus locaux

La CMA définit des commissions territoriales, composées d'artisans élus pour approfondir le lien avec les artisans et les collectivités au plus près des territoires. Les conseillers du service Territoire accompagnent le déploiement de ces nouvelles instances de la CMA.

Afin d'être au plus près des besoins des entreprises et des spécificités des territoires, la CMA Vendée a signé des conventions avec les collectivités qui portent sur :

► **l'animation du territoire :** organisation de rencontres entre chefs d'entreprises artisanales sur des sujets d'actualités, en lien avec leur quotidien

► **le déploiement des activités en proximité** pour la création d'entreprise et le développement des entreprises existantes

► **l'organisation de formations qualifiantes courtes ou longues**

► **la promotion et la valorisation des démarches engagées dans le domaine du développement durable :** Éco-Défis, Répar'acteur...

► **la présence de la CMA sur le territoire** avec un conseiller territorial dédié, interlocuteur privilégié des entreprises et de la collectivité.

 **Service**
Territoire de la CMA Vendée
02 51 44 35 40
territoires85@artisanatpaysdelaloire.fr



Assistant de dirigeant d'entreprise artisanale

Une clé de réussite de l'entreprise !

La performance d'une entreprise ne repose pas uniquement sur les épaules du chef d'entreprise. Assistants d'entreprises, révélez vos talents avec la formation Assistant de dirigeant d'entreprise artisanale (ADEA) proposée par votre CMA. Montez en compétences pour bien accompagner votre entreprise au quotidien.


Le dynamisme et la pérennité des entreprises artisanales sont en grande partie liés au degré d'investissement et de compétences des assistants, notamment sur le plan organisationnel, comptable et commercial. Ainsi, la fonction d'assistant de dirigeant d'entreprise devient de plus en plus complexe, nécessitant de nouvelles compétences et la maîtrise de nouvelles technologies. C'est pourquoi, la CMA s'engage depuis plusieurs années au service de la formation continue, et notamment celle des conjoints, en proposant la formation ADEA. Elle est dispensée à raison d'une journée par semaine pour être compatible avec une activité professionnelle pendant 24 mois.


Une formation par blocs de compétences


Composée de 4 modules, cette formation peut être suivie entièrement ou partiellement, selon les blocs de compétences à acquérir par l'assistant d'entreprise.


Bloc 1	Communication interne-externe
Objectif	Animer l'activité en interne et en externe de l'entreprise artisanale
Bloc 2	Gestion
Objectif	Réaliser la gestion et la comptabilité courante et financière d'une entreprise artisanale
Bloc 3	Gestion administrative
Objectif	Assurer la gestion administrative quotidienne de l'entreprise artisanale
Bloc 4	Stratégie commerciale
Objectif	Contribuer à la définition et au déploiement de la stratégie commerciale d'une entreprise artisanale


Une nouvelle formation débutera le jeudi 6 octobre à Angers, Sainte-Luce-sur-Loire et à La Roche-sur-Yon. Rejoignez-nous sur tout ou une partie du parcours !

 Titre homologué de niveau 4 (niveau bac) inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles

 100% des stagiaires sont satisfaits et recommandent cette formation

 Conjoint du chef d'entreprise, salarié de l'entreprise et demandeur d'emploi en reconversion professionnelle

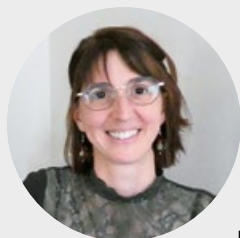
 24 mois, à raison d'une journée par semaine

 Possibilité de prise en charge de la formation. Tous les tarifs sur www.artisanatpaysdelaloire.fr

 Découvrez la formation en vidéo



 Loire-Atlantique
02 51 13 83 22
Maine-et-Loire
02 41 22 61 26
Vendée
02 51 44 35 20



LA PAROLE À

Hélène Lebreton, coiffeuse à Segré-en-Anjou-Bleu (49) et stagiaire ADEA en 2020/2022

En 2019, j'ai ressenti le besoin de me former. En tant que cheffe d'entreprise, j'ai développé de nombreuses compétences apprises toute seule mais je manquais de confiance en moi. Avec l'ADEA, je vais obtenir un titre reconnu tout en continuant mon activité. Tout ce que j'ai appris, je l'ai appliqué directement au salon. J'ai rencontré d'autres artisans, de métiers différents. C'est une belle aventure humaine.



Guillaume Hannaford, gérant de la société LUNaplus, spécialisée en réparation informatique depuis 2007, à Aizenay.



Roseline Traon, gérante de l'Atelier des Courtes Pointes, spécialisée en tapisserie d'ameublement depuis 2011, à Bellevigny.

Témoignage de trois artisans Répar'acteurs

Réparer, c'est préserver son porte-monnaie et la planète !

De plus en plus de Français se tournent vers l'écoresponsabilité et vers la réparation de leurs objets afin de consommer moins de ressources. Vous aussi devenez artisan Répar'acteur. Rencontre avec trois d'entre eux !

Réparer, c'est réduire la consommation des ressources en matières premières, eau et énergie, liées à la fabrication de produits, et la production de déchets

Guillaume Hannaford : Nous devons réfléchir ensemble, en amont, à la valeur ajoutée y compris des déchets, aux impacts et à la pertinence des projets avec tous les acteurs. Le leitmotiv de nos activités est de faire mieux, ou aussi bien, en mobilisant le moins de ressources possible.

Roseline Traon : On se rend bien compte que dans le passé, il y a toujours eu de l'inspiration des styles antérieurs. La réparation permet de garder la base pour en faire, ou refaire, un objet contemporain de son époque.

Baptiste You : Réparer des vélos robustes plutôt que d'en racheter entraîne une réduction de la consommation, des déchets, de l'importation. Pour donner de l'attrait à des vélos anciens et permettre leur revalorisation, un apport d'accessoires modernes est parfois utilisé.

Réparer un bien, c'est lui donner un second souffle et retarder l'investissement dans un nouveau matériel

C.H. : Grâce à la réparation informatique, ce sont 350 ordinateurs qui ont été relancés avec des pièces détachées récupérées; 150 donnés dans le cadre d'une action caritative, et 250 « upcyclés » pour allonger leur durée de vie ! Plus nous réparerons des produits, moins



Trouvez facilement votre professionnel de la réparation et du dépannage sur l'annuaire des artisans de la réparation : www.reparacteurs.artisanat.fr. Sur vos territoires, dans votre centre-ville, les Répar'acteurs affichent dans leur boutique le logo Répar'acteurs « Je répare... et ça repart ! »



Baptiste You, gérant de Vélomane, spécialisé en réparation de cycles depuis 2021, à Aizenay.

“ Plus nous réparerons des produits, moins nous produisons de jetable ! ”

nous produisons de jetable, et moins nous traiterons de déchets dont le coût est à la fois économique et environnemental.

Réparer chez un artisan, c'est participer à l'économie de proximité, créatrice d'activité et d'emploi

G.H. : 90 % des clients de LUNAprus sont à moins de 15 km, et 99 % à moins de 25 km ! La pérennité de l'activité est possible grâce aux réseaux locaux.

R.T. : Aujourd'hui, l'utilisation du mobilier d'importation coûte très cher : il est souvent très joli en apparence, mais sur une durée de vie très courte ! Le consommateur en est du coup berné et ne comprend pas toujours nos tarifs d'artisan. Mes clients sont sensibles à la démarche locale et veulent profiter d'une proximité géographique dans le respect environnemental.

B.Y. : Les motivations qui m'ont amené à la réparation de vélos sont avant tout la passion et la pratique du vélo, le goût du travail manuel, de la remise en état d'un vélo. Ne correspondant plus aux critères actuels, beaucoup de vélos plus ou moins anciens sont délaissés au profit de vélos récents ou neufs. Pourtant, un vélo de plusieurs années fabriqué avec des matériaux robustes, un équipement fiable souvent simple et peu coûteux à réparer, mérite d'être révisé, réparé, restauré, et réutilisé.

Réparer chez un artisan local, c'est renforcer le lien social sur votre territoire et donner plus de sens à la dépense

G.H. : Je conseille de partager les retours d'expériences pour aider à changer de modèle afin de ne plus vendre

L'URMA VENDÉE OBTIENT LA MARQUE ÉCO-DÉFIS !



L'URMA Vendée est le premier centre de formation de la chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire à obtenir la marque Éco-défis ! Pour cela, l'URMA a relevé trois défis :

- ▶ **Valoriser les biodéchets :** mise en place d'une collecte de cheveux avec Capillum pour le salon de coiffure pédagogique et d'un point d'apport volontaire dans l'atelier.
- ▶ **Remplacer les produits par des process alternatifs :** mise en place d'une fontaine bactériologique en atelier mécanique depuis 2020.
- ▶ **Utiliser des écoproduits labellisés :** utilisation des produits Prosens en laboratoires de pratique (boucherie-charcuterie-traiteur, boulangerie-pâtisserie, chocolaterie-glaceries). Depuis 2017, grâce à l'Ademe, les artisans et commerçants peuvent être accompagnés par la CMA pour progresser et valoriser leurs actions en faveur de l'environnement.

CONTACT : Pauline Fonda • 07 72 28 86 86 ou developpementdurable85@artisanatpaysdelaloire.fr

pour vendre, ne pas acheter pour jeter. Ce sont les échanges avec mes clients, fournisseurs, associations et collectivités qui m'ont ainsi permis de prolonger la vie des équipements informatiques.

R.T. : Donner une seconde vie aux fauteuils permet de perpétuer l'histoire familiale. Redonner vie à un vieux canapé peut s'envisager pour conserver un savoir-faire et la qualité des matériaux de nos prédécesseurs. Enfin, les différentes rencontres des artisans Répar'acteurs permettent également de créer du lien.

B.Y. : Lorsque mes clients essaient un vélo restauré ou réparé sur place, la comparaison du avant/après est très plaisante pour moi.

Faire appel à un artisan de la réparation, c'est important

G.H. : Tout n'est pas réparable, seul l'artisan peut vous aider dans ce diagnostic. Il étudie votre utilisation de l'équipement, votre besoin et vous donne la réponse la plus adaptée entre l'intérêt de faire réparer ou l'obligation de racheter du neuf. Réparer pour réparer n'est pas toujours vertueux. Diagnostiquer avec son artisan en local, c'est mieux !

R.T. : L'artisan crée des pièces uniques, sur mesure pour son client. Intégrer un tissu contemporain et des nouveaux matériaux sur du mobilier ancien est tendance !

B.Y. : Un vélo n'est pas obligé d'être moderne ou neuf pour correspondre à l'usage de son utilisateur.

URMA Pays de la Loire

Belle dynamique de rentrée !

Les Centres de formation professionnelle de la CMA, qui constituent l'URMA Pays de la Loire, enregistrent une stabilité des inscriptions par rapport à la rentrée 2021-2022. Une dynamique confirmée qui cache cependant des inégalités au sein des filières.

Avec la prolongation des aides à l'apprentissage, les entreprises artisanales ont continué à recruter de jeunes salariés en contrat d'apprentissage et de professionnalisation malgré le contexte économique actuel. Les métiers de la boulangerie/pâtisserie et de la mécanique/carrosserie restent très attractifs alors que ceux de la restauration sont en retrait, présentant un point de vigilance. Ces sections rencontrent des difficultés à identifier et recruter des futurs apprenants.

En comparaison avec 2021, l'URMA enregistre 38 % de plus d'entreprises qui souhaitent recruter des apprentis, mais qui ne trouvent pas de ressource.

Sur l'ensemble des secteurs d'activité, l'expression des souhaits de recrutements des entreprises est soutenue. Le recrutement est un enjeu majeur pour les entreprises artisanales.

L'URMA Pays de la Loire accepte de futurs apprentis en contrat d'apprentissage jusqu'au mois de novembre en réponse aux demandes des entreprises et aux besoins de formations des futurs apprenants du territoire.

À la pointe du numérique

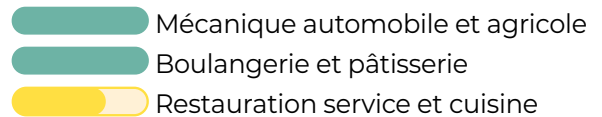
À l'URMA Pays de la Loire, les innovations passent par le développement d'outils pédagogiques adaptés à la pratique professionnelle et aux enseignements généraux.

Le pôle Innovations et développement de la CMA initie et coordonne le développement au quotidien de nouveautés, les outils et les parcours de formation afin de dispenser des formations de qualité adaptées aux besoins de tous : apprenants, professeurs/formateurs et entreprises artisanales.

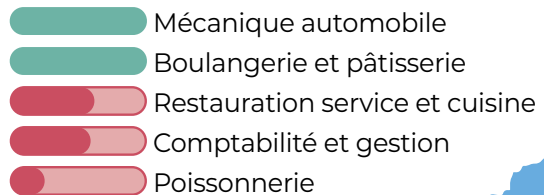
Deux outils numériques sont utilisés pour la co-construction des formations certifiantes/diplômantes et le maintien d'une relation de proximité avec l'apprenti, son maître d'apprentissage (entreprise) et son centre de formation :

- ▶ [Its Learning](#), plateforme d'enseignement à distance
- ▶ [Net Yparéo](#), plateforme de suivi administratif de la formation (planning, visite d'entreprise, évaluations, activités pédagogiques).

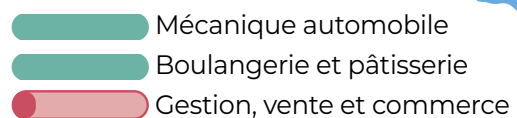
53. MAYENNE



44. LOIRE-ATLANTIQUE



85. VENDÉE

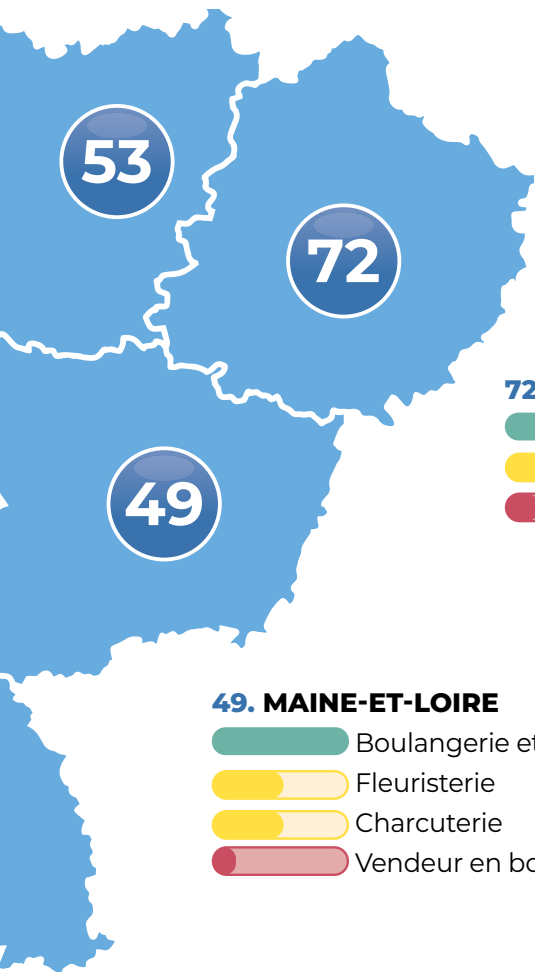


LÉGENDE





Après l'URMA Sarthe, c'est au tour de l'URMA Loire-Atlantique et de l'URMA Mayenne de changer de visage !






50 millions d'euros de rénovation des centres





En attendant le démarrage des travaux en Maine-et-Loire et en Vendée, ce sont dans des locaux de formation entièrement rénovés que les apprenants ont débuté leur formation en Loire-Atlantique, Mayenne et Sarthe.

Ce projet de rénovation de nos 5 centres de formation fait partie d'un **plan d'investissement de plus de 50 millions d'euros**. Cela représente plus de **10 ans de travaux**, avec des chantiers débutés en 2016 et qui se termineront en 2027.

72. SARTHE

-  Boulangerie et pâtisserie
-  Charcuterie
-  Vendeur en fruits et légumes

49. MAINE-ET-LOIRE

-  Boulangerie et pâtisserie
-  Fleuristerie
-  Charcuterie
-  Vendeur en boulangerie-pâtisserie



REJOIGNEZ NOS ÉQUIPES !

Nous recrutons des formateurs dans nos 5 centres de formation professionnelle.

POUR EN SAVOIR  ET POSTULER :
rh@artisanatpaysdelaloire.fr



CHIFFRES CLÉS

100 formations
en alternance
du CAP au Bac+5

7 330 apprenants

87% de réussite
aux examens
(Indicateur Qualiopi 2021)

5 000 entreprises
signataires d'un contrat
en alternance

Salon des formations

En recherche d'un apprentissage ? Rendez-vous au Vendée-Métiers !

Le forum des formations par apprentissage et alternance, fait son retour au Vendéspace le samedi 26 et le dimanche 27 novembre 2022.

Destinée aux jeunes en recherche d'orientation et aux adultes en reconversion, la nouvelle édition du Salon met en avant les métiers et les filières professionnelles préparés par apprentissage en Vendée. Elle donne l'occasion pour les visiteurs de rencontrer des professionnels, des apprentis et des formateurs pour les guider dans leurs choix et leur orientation. Sur ces deux journées, 60 stands métiers, 40 filières professionnelles et plus de 300 formations par apprentissage du CAP au Bac +5 seront présentés. Au total, plus de 500 personnes seront mobilisées pour la bonne organisation de Vendée-Métiers.

Un forum porté par un collectif d'établissements de formation vendéens

Créé en 2012, le Salon Vendée-Métiers se tient tous les deux ans. Pour cette nouvelle édition, douze organismes de formation de Vendée, représentant plus de 95 % des effectifs apprentis en CFA dans le département, s'associent sur cette manifestation : les MFR, le Pôle formation Pays de la Loire UIMM, l'ICAM, l'université de La Roche-sur-Yon, BTP CFA Vendée, l'URMA Vendée, le CFA Enseignement Catholique (Groupe Les Établières), le CFA Éducation nationale Greta, Novéha (ex-AFPIA), le CFA Lycée Nature, l'ICES et l'EFM. L'événement bénéficie du soutien financier de nombreux partenaires tels que le conseil régional des Pays de la Loire, le conseil départemental de la Vendée, La Roche-sur-Yon Agglomération, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel Océan, l'OPCO Commerce, l'OPCO 2I, AKTO, l'OPCO Mobilités, Ocapiat et l'OPCO Atlas. Une cérémonie d'inauguration est prévue samedi 26 novembre à 11 h, en présence de Christelle Morançais, présidente du conseil régional des Pays de la Loire.

Un programme complet pour mettre en lumière les métiers

Tout au long du week-end, les visiteurs pourront découvrir un large panel de métiers mais aussi de formations et obtenir toutes les réponses à leurs questions en rencontrant des maîtres d'apprentissage ainsi que des apprentis partageant leurs expériences et leurs conseils. Le Salon propose en effet un programme complet et des animations adaptées à toutes les demandes : pôles métiers, démonstrations, mini-conférences thématiques. Lors de la précédente



Vendée-Métiers Samedi 26 - Dimanche 27 NOVEMBRE 2022
au **VENDÉSPACE** de 9h à 17h

LE SALON DES 300 FORMATIONS PAR
APPRENTISSAGE
et **ALTERNANCE**
du CAP au BAC +5

- Découvrez des métiers pour votre orientation
- Échangez avec des professionnels et des apprentis

Inscrivez-vous dès maintenant en ligne


www.vendee-metiers.fr

Organisé par: MFR, UIMM, ICAM, URMA, CFA, etc.

édition de 2018, le Salon avait accueilli 12 715 visiteurs, et 4 500 entretiens métiers avaient été menés sur l'ensemble des stands. Des chiffres que les co-organisateur souhaitent atteindre, voire dépasser, pour cette édition 2022. Entreprises, venez découvrir ou redécouvrir ce large potentiel de formations en Vendée!

INFORMATIONS PRATIQUES

 **Dates** : samedi 26 (9 h-17 h) et dimanche 27 novembre 2022 (9 h-17 h)

 **Lieu** : Vendéspace, Parc de Beaupuy, 85000 Mouilleron-le-Captif

 **INSCRIPTIONS EN LIGNE**
sur vendee-metiers.fr



CHARGER UN UTILITAIRE N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI SIMPLE



UN PLEIN =
8€ HT ⁽¹⁾

NOUVELLE GAMME UTILITAIRE OPEL
PASSEZ À L'ÉLECTRIQUE

RENNES SAINT-GRÉGOIRE - 02 99 65 22 00 • LAVAL - 02 43 69 32 10 • ANGERS - 02 41 68 00 00 • CHOLET - 02 41 65 57 15
NANTES - 02 40 67 68 00 • NANTES SUD - 02 40 35 34 34 • SAINT-NAZAIRE - 02 40 00 98 00
LA ROCHE-SUR-YON - 02 51 05 36 74 • LES SABLES-D'OLONNE - 02 51 21 56 56 • CHALLANS - 02 51 68 13 65
BRESSUIRE - 05 49 74 08 54 • CHARTRES - 02 37 18 23 00 • DREUX - 02 37 38 94 00



*Montant estimé de 8€HT maximum (Prix hors TVA, toutes autres taxes comprises) pour un plein en électrique d'un Combo-e Cargo ou d'un Vivaro-e fourgon avec une batterie de 50 kw ou d'un Movano-e avec une batterie de 37 kw. Calcul sur la base du tarif bleu EDF en vigueur constaté au 1er avril 2022 de 0,1516 €HT kWh applicable aux consommateurs non résidentiels qui emploient moins de 10 personnes (dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros) et pour leur(s) site(s) de consommation situé(s) en France métropolitaine continentale et alimenté(s) en basse tension pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA. En savoir plus sur <https://www.edf.fr/entreprises/electricite-gaz/tarifs-reglementes/tarif-bleu>

TOUS LES PAPIERS DU QUOTIDIEN SE RECYCLENT.



Journaux, magazines.



Courriers, enveloppes.



Cahiers, bloc-notes.



Publicités, prospectus.



Catalogues, annuaires.



Tous les autres papiers.

CITEO
triercestdonner.fr

Environnement

CAP RSE!

Votre magazine change de format et de physionomie et confirme ainsi l'engagement des chambres de métiers et de l'artisanat en faveur de l'environnement.



UN MAGAZINE PENSÉ POUR LA PLANÈTE

- ▶ Réduction du format de 10 % (moins de papier utilisé);
- ▶ passage sur du papier recyclé (à 55 %), climatiquement neutre (un label prouve que l'empreinte de CO₂ du papier a été calculée, qu'elle a été continuellement réduite et que les émissions restantes ont été compensées), papier blanchi sans chlore élémentaire;
- ▶ utilisation d'encre éco-responsables;
- ▶ emballage dans un blister de routage 100 % recyclable.



Un magazine pensé pour vous

À travers ces différents leviers, *Le Monde des artisans* répond à la forte attente sociétale des lecteurs et des parties prenantes. À la suite de notre dernière enquête de lectorat¹, nous avons de plus ajusté notre ligne éditoriale : nous assumons une meilleure prise en compte de la cible « micro-entrepreneurs » (informations spécifiques, démonstration de l'intérêt de se diriger vers un statut pérenne...) et confirmons la nécessité de continuer à présenter les actions des chambres de métiers et de l'artisanat pour accompagner les artisans au quotidien.

¹. Enquête réalisée entre le 10 décembre 2020 et le 10 mars 2021 auprès de 1600 artisans.

le monde des
artisans

s'engage en faveur de l'environnement !

- impression sur **papier recyclé climatiquement neutre***, blanchi **sans chlore élémentaire**
- à partir d'**encre éco-responsables**
- **moins 10 %** de papier utilisé
- emballage postal **100 % recyclable**



*Climatiquement neutre : réduction des émissions et compensation carbone.



Benoît Santoire, délégué de la cour d'appel de Nancy, a été élu à la présidence de la Chambre nationale des commissaires de justice.

Commissaires de justice

Depuis le 1^{er} juillet, cette nouvelle profession regroupe plus de 3 700 membres répartis sur le territoire et propose un accompagnement de proximité à tous les justiciables, particuliers, professionnels et collectivités.

Cette nouvelle profession œuvre sous l'égide de la Chambre nationale des commissaires de justice. Nés du rapprochement des huissiers de justice et des commissaires-priseurs judiciaires, les commissaires de justice effectuent toutes les missions de ces derniers : la signification des actes judiciaires et extrajudiciaires, la mise en application des décisions de justice, les constats, le recouvrement amiable et judiciaire, les inventaires, prises et ventes judiciaires, les mesures conservatoires, la rédaction d'actes sous seing privé et le conseil juridique, la médiation judiciaire et conventionnelle, l'administration d'immeubles, l'intermédiation de mandataire d'assurance. Le commissaire de justice, véritable tiers de confiance, professionnel du droit de référence dans le cadre de son action de juriste de proximité, est capable d'intervenir en urgence pour répondre aux problématiques de tous les justiciables.

Pour trouver le commissaire de justice le plus proche : commissaire-justice.fr

Financement de l'apprentissage

Coûts-contrats amputés

Le 30 juin 2022, le conseil d'administration de France compétences a décidé de réduire le niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage de 5 % au 1^{er} septembre 2022, puis de 5 % en avril 2023, soit une baisse totale de 10 %.

Depuis la réforme de l'apprentissage, le nombre de contrats d'apprentissage signés est passé de 321 000 (en 2018) à 732 000 en 2021, soit une hausse de 128 % (secteurs privé et public). France compétences - organisme répartiteur-financeur de l'apprentissage - a été renfloué de plus de 2 milliards d'euros par l'État en 2021, face à un déficit d'environ 3 milliards, et anticipait un déficit de quasi 3,8 milliards d'euros en 2022. Divers mécanismes ont permis ces dernières années de préciser les coûts-contrats : les remontées des comptabilités analytiques des CFA et leur affinage par les Commissions paritaires nationales emploi (CPNE). Selon le sénateur de l'Aisne (Hauts-de-France) Pierre-Jean Verzelen, dans sa question au Gouvernement publiée le 11 août dernier, la réduction du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage « a pour finalité de participer au retour à l'équilibre de

France compétences sans prendre en considération les répercussions chez les bénéficiaires de ces dispositifs. [...] Les conséquences vont être nombreuses sur les centres de formation d'apprentis (CFA) qui ont construit leur budget en fonction des coûts de contrat en vigueur avant le 1^{er} septembre 2022. [...] Se posera également la question du maintien de certains centres de formation de proximité notamment ceux de la chambre des métiers et de l'artisanat Hauts-de-France qui a investi dans les zones rurales de notre région ». France compétences nous expliquait il y a peu que différents mécanismes de régulation, autres qu'une baisse des prises en charge, étaient activables en son sein (moins de dépenses fléchées vers le CPF, etc.). Un dossier à suivre.

POUR PLUS D'INFORMATIONS : voir nos articles récents sur le sujet : pp. 14-15 du n° 147 du *Monde des artisans* et pp. 12-13 du n° 149.

PRÊT TRANSFORMATION NUMÉRIQUE



©ADOBESTOCK

Lancé en juillet dernier par Bpifrance, ce prêt, qui s'étend de 5 000 à 50 000 €, est entièrement dédié à la transformation digitale des petites entreprises et vise à financer des projets d'accélération et de sécurisation liés à la transformation numérique des entreprises. Les dépenses éligibles sont les suivantes : matériel et équipement dans

la limite de 40 % du projet global, logiciels, prestations externes de conseil, prestations de formation ou d'accompagnement pour la mise en place de tout projet de transformation numérique.

INFOS ET DEMANDE : <https://pret-transformation-numerique.bpifrance.fr/>

Prix du gaz et de l'électricité

Éviter le disjonctage!

Les prix de l'énergie s'envolent et les artisans se demandent à quelle sauce ils passeront l'hiver. Leur activité pourra-t-elle se poursuivre sans encombre? Comment faire baisser la note? Les dispositifs existants ainsi que le pilotage de la consommation demeurent complexes.

Sophie de Courtivron

Tout le monde n'est pas impacté de la même façon par la hausse des prix du gaz et de l'électricité, mais personne n'est épargné. Certaines entreprises sont en péril. Nicolas Douzain-Didier, délégué général de la Fédération nationale du bois (FNB) évoque le cas d'une scierie dont la part de l'électricité représentait 2,30 % du chiffre d'affaires en 2021, 6 % en 2022 et représentera 12 % en 2023! « Des cas similaires nous en recevons par dizaine chaque jour. Le poste électricité est en passe de devenir le 2^e poste de charge de nos industries devant celui des charges de personnel. Un scénario jamais connu à ce jour », écrivait le président de la FNB, Jacques Ducerf, à la Première ministre Élisabeth

Borne début juillet. « Il y a des aides européennes pour les électro-intensifs; nous sommes la catégorie en dessous, comme les tuiles, les briques, le verre... », précise Nicolas Douzain-Didier. « Dans le prix final au consommateur, il y a la hausse des prix de l'électricité de tous les intervenants de la chaîne; tout cela est générateur d'inflation », prévient-il. Les experts d'iBanFirst (paiements internationaux) évoquent un « risque réel de récession. Plusieurs indicateurs économiques avancés sont à leur niveau de la crise financière mondiale de 2008 ».

Électrocution des marchés

« Les prix de l'électricité ont connu une forte progression pour deux raisons : d'abord, lors de l'été 2021, la forte progression des prix du gaz, aggravée par le conflit en Ukraine, s'est répercutée sur les prix de l'électricité car une partie des moyens de production d'électricité utilise du gaz; ensuite, la moindre disponibilité du parc nucléaire, qui fait que l'impact du prix du gaz sur l'électricité est plus fort », résume Mathias Laffont, directeur usages et territoires au sein de l'Union française de l'électricité (UFE). En hiver, la demande électrique s'envole et il faut plus de gaz. Comme une partie de l'électricité qui sera consommée cet hiver est achetée aujourd'hui (marchés de gros à terme), on sait que l'on va casquer. À l'heure où nous écrivons cet article, le gaz naturel

atteint le record historique de 282 € le mégawattheure (MWh) en France (à terme, soit +1000 % en un an); le prix de l'électricité bondit également : la livraison dans un an atteint 900 € par MWh en France (contre 500 € début juin). « Nous sommes dans une phase clairement haussière », pose Nicolas Leclerc, co-fondateur d'Omnegy (cabinet de conseil en énergie). Selon lui, en augmentant en 2022 le plafond de l'ARENH¹, c'est-à-dire de l'énergie nucléaire vendue par EDF aux fournisseurs alternatifs, le Gouvernement a grandement limité la casse. Quelles sont ses marges de manœuvre?

L'État remet le courant

La loi pouvoir d'achat du 16 août dernier prévoit des mesures afin de garantir l'approvisionnement, comme un objectif minimal de remplissage des infrastructures de stockage (gaz naturel), la réquisition des centrales à gaz par le ministre chargé de l'Énergie, ou la possibilité de maintenir ou de réactiver [...] les deux dernières centrales à charbon. On remarquera que l'économie prend le pas sur l'écologie². « Nous avons les moyens d'accélérer quand il y a des enjeux vitaux : l'absence de gaz russe est ainsi compensée par les terminaux méthaniers³ », ajoute Nicolas Leclerc. De nombreux mécanismes existent en outre pour éviter les coupures : « contrats d'interruptibilité (accord entre le gestionnaire et l'entreprise,



©DR

LA SOLUTION RSE

Catherine Guerniou dirige la Fenêtrière (fabrication de menuiseries extérieures pour les professionnels du bâtiment) dans le Val-de-Marne. « Cela fait plusieurs années que je me suis lancée dans l'économie circulaire et la RSE, et suis donc moins impactée que d'autres par les hausses : attention de tous à la consommation quotidienne, réseau électrique refait récemment de façon à avoir moins de déperdition, rénovation de nos bâtiments et isolation plus efficace de la toiture en cours, organes de contrôles sur les machines les plus énergivores de façon à voir comment on les utilise, etc. »

**Jusqu'à -15 %**

d'énergie consommée grâce aux offres de pilotage de consommation d'énergie

Source : Catherine MacGregor, devant les sénateurs le 13 juillet dernier; chiffre qui concerne les particuliers.

10 %

Objectif de réduction de la consommation d'énergie sur les deux prochaines années par rapport à 2019.

Plan sobriété énergétique annoncé le 23 juin 2022.

Seulement 126

primes Ma Prim'Rénov versées à des propriétaires bailleurs en 2021.

Source : Dominique Estrosi-Sassone, sénateur, le 13 juillet.

qui bénéficiera d'une compensation financière), délestage (modulation de puissance pour éviter une coupure complète...) », cite Mathias Laffont. En juin dernier, les trois grands énergéticiens que sont Engie, EDF et TotalEnergies ont affirmé avoir pris des dispositions quant à l'optimisation de l'offre et fait valoir l'urgence d'agir sur la demande⁴, à savoir l'économie d'énergie dès maintenant. Mais agir sur sa consommation pour la réduire n'est pas des plus simples.

Sur le terrain, des solutions qui manquent de jus

« Les artisans du bâtiment sont des acteurs importants de la politique autour de la rénovation du bâtiment, via des dispositifs performants comme les pompes à chaleur », rappelle Mathias Laffont; ce secteur est en première ligne pour atteindre les objectifs de neutralité carbone de la France. Mais pour « doper » les choses, l'État doit quelque peu revoir sa copie, les outils sont bien trop compliqués. Les certificats d'économie d'énergie (CEE) sont attribués par les fournisseurs aux particuliers, entreprises, collectivités qui réalisent des travaux d'économie d'énergie; « Nous travaillons sur la façon dont on peut simplifier ce dispositif pour qu'un maximum de personnes puissent en bénéficier tout en garantissant son efficacité au regard des objectifs en matière énergétique », admet Mathias Laffont. Selon Marc Benayoun, directeur exécutif du Groupe EDF en charge du Pôle Clients, Services et Territoires, leur efficacité énergétique n'est « pas complètement encore démontrée »! Les contrats de performance énergétique (CPE) garantissent en revanche les économies d'énergie car « si elles ne

sont pas au rendez-vous, le propriétaire du bâtiment et l'opérateur sont responsables », précise Mathias Laffont. Derrière, la qualité des travaux des prestataires est en jeu. « Il faut faire en sorte que ces solutions soient bien utilisées. La planification pluriannuelle de MaPrim'Rénov (un budget non retouché à chaque projet de loi de finances) et une stabilité du cadre des CEE fourniraient un cadre pérenne, porteur pour les acteurs et les ménages. »

Pilotage de la consommation : quelques conseils

Pour faire face à cette situation, il est important que les professionnels connaissent leur consommation. « Les gestionnaires de réseau, grâce aux compteurs communicants, peuvent vous transmettre vos données (votre consentement est nécessaire); cela permet d'agir en conséquence », prône Mathias Laffont. « Votre fournisseur vous dira comment votre offre tarifaire peut évoluer (offres sur étagère, ou plus personnalisées): les effacements concernent les consommateurs industriels, tertiaires, et résidentiels⁵; ils peuvent être implicites ou explicites⁶. Si vous pouvez reporter votre consommation, l'économie sera sans impact fort sur votre activité. » Diverses poches d'économies peuvent aussi être activées. Par exemple, « calibrer correctement sa puissance souscrite, réévaluer l'intérêt de basculer sur une offre horosaisonnalisée (heures pleines/heures creuses), vous pouvez également vous faire rembourser une bonne partie de la TICFE ou la TICGN⁷ au titre de 2020 ou 2021 si vous êtes éligibles à un taux réduit », pointe Nicolas Leclerc. L'anticipation reste une règle d'or. « Les prix des contrats

sont bien meilleurs à échéance 2026 qu'à échéance 2023. » Mais attention, « selon nos estimations, une offre indexée ARENH peut devenir moins avantageuse qu'une offre à prix de marché dans certains cas (notamment en cas de forte hausse sur le marché suivant la souscription) ». Tout est à affiner! « Les contrats sont travaillés juridiquement pour annoncer un tarif et en facturer un autre », dénonce Nicolas Douzain-Didier. Faites-vous aider (fédérations...).

La crise actuelle ne doit pas remettre en question les enjeux de décarbonation du pays, qui passe par la fin des énergies fossiles et le doublement de la part d'électricité dans les consommations d'énergies d'ici 2050. Un paradoxe dans lequel, pour Mathias Laffont, « devront rentrer les réflexions autour de l'accélération du développement des énergies renouvelables : éolien et photovoltaïque ».

1. Accès régulé à l'électricité nucléaire historique. **2.** Certains choix contreviennent à l'article 1^{er} de la Charte de l'environnement et ont donc fait l'objet d'une « réserve d'interprétation » du Conseil constitutionnel. **3.** Installation permettant de regazéifier du gaz naturel liquéfié (GNL) transporté par voie maritime par les expéditeurs depuis les zones de production. **4.** Tribune dans *Le Journal du dimanche*, 25 juin 2022. **5.** Un opérateur d'effacement ou un fournisseur d'électricité baisse temporairement le niveau d'électricité d'un ou plusieurs sites (par rapport à un programme prévisionnel de consommation ou à une consommation estimée). **6.** L'effacement « implicite » se fait par le biais d'un fournisseur, au moyen d'un tarif dédié. L'effacement « explicite » consiste à valoriser ses effacements directement sur le marché ou en tant que service auprès du gestionnaire de transport (Source : Smart grids, site de la CRE). **7.** La TICFE et la TICGN sont des taxes sur l'électricité et le gaz naturel payées par les entreprises, les collectivités et les particuliers. Elles représentent entre 15 et 25 % - hors TVA - de votre budget énergétique.

AIDE SPÉCIFIQUE :

www.economie.gouv.fr/ukraine-aide-entreprises-grandes-consommatrices-gaz-electricite

LOI POUVOIR D'ACHAT :

www.vie-publique.fr/loi/285608-loi-pouvoir-dachat-16-aout-2022



©DR

Un nouveau président à la FNAT

Bernard Crebassa a été nommé à la présidence de la Fédération nationale des artisans du taxi en juin dernier. À la tête d'une entreprise de 21 salariés, dans le métier depuis près de 20 ans, il succède ainsi à Michel Gougeon. Sur le plan écologique, il déplore notamment le retard des pouvoirs publics « *sur les installations de bornes de recharge pour les voitures électriques, et autres infrastructures essentielles à notre activité* ».



© SAUTRON-IMAGES

Vive le roi!

Échec et mat... mondial! La plus grande pièce d'échecs du monde a été présentée le 7 juillet dernier à Sautron (Loire-Atlantique). Ce projet, qui a mobilisé pendant quatre ans des apprenants et des Compagnons du Tour de France, devance le dernier record détenu depuis 2018 par un club d'échecs situé à Saint-Louis (États-Unis). La pièce (un roi), mesure près de 6,32 mètres de haut; offerte à la mairie, elle est visible à l'espace Saltéra, où le club d'échecs de la ville officie.

Upcycling gallo-romain

À l'époque gallo-romaine, l'artisan tabletier est un spécialiste de la valorisation des déchets : à partir d'os d'animaux récupérés chez le boucher, il fabrique des objets de tous les jours, dont quelques-uns sont visibles au musée Lugdunum de Lyon. Sur la photo, derrière quelques ébauches, une petite boîte en forme de tube (8) et une plaque de coffret (7)... Un bémol cependant pour leurs propriétaires, *cave canem* (attention au chien...)!



© ALEXIS VAN HAECKE



©FRÉDÉRIC VIELCANET

Un ambassadeur français pour l'Europe

Le 20 juin 2022, Dominique Anract, président de la Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française, a été réélu. Le 11 juin 2022, il avait également été élu président de la CEBP (Confédération européenne de la boulangerie-pâtisserie); cet organisme porte la voix des entreprises européennes du secteur – qui sont plus de 190 000 – auprès de la Commission européenne et du Parlement européen (sujets réglementaires, etc.).

“ COMMUNIQUEZ DANS

le monde des

artisans



ILLUSTRATION : © ARTBESOURO-ADOBE STOCK



Le magazine
de référence
de l'artisanat



Toute l'actualité
du réseau des CMA

Alimentation • Bâtiment

Services • Production

Métiers d'art...

VOS CONTACTS

THIERRY JONQUIÈRES

DIRECTEUR DE PUBLICITÉ

06 22 69 30 22

thierry.jonquieres@wanadoo.fr

CÉDRIC JONQUIÈRES

CHEF DE PUBLICITÉ

06 10 34 81 33

cedric.jonquieres@orange.fr



Anne Laurence,
directrice projets
RSE et formatrice,
responsable
entreprises
Comité 21 Grand
Ouest, le réseau
d'acteurs du
développement
durable.

Développer une performance globale

La RSE, c'est aussi pour les TPE!

Alors que la RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise) n'est pas obligatoire pour les TPE, elles sont nombreuses à accomplir à leur échelle des actions engagées sans forcément le formaliser. Directrice projets RSE Comité 21 Grand Ouest, Anne Laurence délivre ici ses conseils pour se lancer et mettre en place des actions adaptées, contribuant au développement de l'entreprise. Isabelle Flayoux

1 Par où commencer?

La RSE reste une démarche mal connue des entreprises. Pour comprendre ce qu'elle englobe avant de se lancer, Anne Laurence incite les artisans « à se rapprocher de leur chambre de métiers et de l'artisanat pour s'informer et se former sur le sujet ». Un éventail d'offres de formations est proposé pour les TPE/PME. « La rencontre d'acteurs, de dirigeants, de fédérations, de clubs d'entreprises ou autres réseaux engagés dans des actions sur le territoire est également conseillée pour découvrir les enjeux, la réglementation... et pour échanger entre pairs sur les bonnes pratiques. »

2 Analyser l'impact de son activité

Avant d'établir une démarche RSE, l'artisan doit procéder à une évaluation de ses actions autour de cinq piliers : social, environnement, gouvernance, territoire, économique. « Par exemple, pour le social, il s'agit de faire le point sur la qualité de vie au travail et le bien-être des salariés (mise en garde contre les TMS²...); pour la partie environnementale, de réduire sa consommation d'énergie, d'eau, mieux gérer ses déchets et réduire son impact carbone; pour la gouvernance, de travailler avec son écosystème. Il s'agit aussi de s'impliquer localement en œuvrant avec son territoire, sa zone d'activité, des centres de formation ou des structures de personnes en situation de handicap. Enfin, il convient d'être vigilant sur ses achats, en choisissant des fournisseurs et produits responsables, si

possible locaux. » Le diagnostic évalue l'impact de l'entreprise sur l'environnement et la société et identifie les bonnes pratiques existantes.

« Ce bilan est important car les TPE mènent des actions RSE sans obligatoirement le formaliser. Il faut ensuite structurer la démarche avec un plan d'actions; se demander, sur les cinq axes, quels sont les priorités et les enjeux en fonction de son secteur d'activité. Cette formalisation permet de développer son attractivité : recrutement, et vis-à-vis des appels d'offres de grands donneurs d'ordre ou de collectivités. »

3 Des aides pour des actions concrètes

« Des aides financières existent pour accompagner les TPE afin d'optimiser leur consommation d'eau, d'énergie et de déchets avec le dispositif "TPE gagnantes sur tous les coûts", ou des formations sur la RSE financées par les OPCO. » Pour les connaître, rapprochez-vous de votre CMA. « Dans le cadre du plan France relance, l'Ademe a créé le dispositif Tremplin pour la transition écologique. Elle finance ainsi, jusqu'à 80 % les diagnostics des TPE, les achats de matériels comme des vélos pour encourager la mobilité douce, ou encore l'installation de led pour réaliser des économies d'énergie. »

1. Le Comité 21 fédère les acteurs du développement durable en France : collectivités locales, entreprises, associations, établissements d'enseignement supérieur, et citoyens. Il propose des formations RSE spéciales pour les TPE-PME. **2.** TMS : troubles musculo-squelettiques.

PLUS D'INFOS : www.comite21grandouest.org;
agirpourlatransition.ademe.fr



ÉTUDE RÉALISÉE AUPRÈS DE 330 ENTREPRISES EN JUILLET 2021*

85 %

des TPE/PME ont déjà mis en place des actions RSE.

24 %

d'entre elles formalisent ces actions au sein d'une vraie stratégie RSE.

14 %

estiment que la RSE est pleinement intégrée à leur stratégie globale.

* Par Goodwill-management, cabinet conseil spécialisé en performance économique responsable, en partenariat avec l'Agence Lucie et la MAIF.

PARCOURS CRÉATEUR

APPRENDRE À ÊTRE UN
CHEF D'ENTREPRISE

RÉUSSIR MON PROJET DE
CRÉATION

TROUVER MES
PREMIERS CLIENTS

ET VOUS ?

FAITES LE CHOIX
DE LA RÉUSSITE !



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

Offre éligible sur

**MON
COMPTE
FORMATION**

Céline Taupin, Vincent Lemaile, Fabrice Lebreton • Le Marchand de couleurs

De salariés à cogérants

📍 **VILLAINES-LA-JUHEL (53). Référence au niveau local, Le Marchand de couleurs existe depuis 36 ans. Début 2022, trois salariés se sont associés pour reprendre le magasin de peinture et de décoration en cogérance. Un bel exemple de transmission d'entreprise.** Isabelle Flayeux



De g. à d. : Vincent Lemaile, Fabrice Lebreton et Céline Taupin, les trois cogérants.

SCOP OU PAS SCOP, À VOUS DE CHOISIR

Au moment de la reprise de leur entreprise, Céline Taupin, Vincent Lemaile et Fabrice Lebreton ont préféré se partager la gérance à parts égales et se limiter à trois associés plutôt que de créer une Scop. « Une Société coopérative et participative est une société coopérative de forme SA, SARL ou SAS dont les salariés sont les associés majoritaires et le pouvoir y est exercé démocratiquement. Les salariés détiennent au moins 51 % du capital social et 65 % des droits de vote. Si tous les salariés ne sont pas associés, tous ont vocation à le devenir », présente le réseau des Scop.

PLUS D'INFOS
www.les-scop.coop

L'histoire du Marchand de couleurs commence en 1986 quand Denis Churin reprend une petite droguerie en centre-ville de Villaines-la-Juhel (Mayenne). « Il a démarré seul et diversifié l'activité avec la vente et la pose de sols, de papiers peints et de peinture. Au fil des ans, il s'est découvert une attirance pour la décoration et, face à la demande et à une notoriété grandissante, il a recruté pour la réalisation des chantiers », relate Céline Taupin, cogérante.

Trois associés pour une reprise

Depuis ce début d'année, Céline Taupin, Vincent Lemaile et Fabrice Lebreton sont officiellement à la tête de l'entreprise de douze personnes, dont cinq salariés et quatre apprentis. La transmission s'est faite naturellement pour ces trois ex-salariés présents respectivement depuis douze, six et

quinze ans. « À la suite d'un projet de reprise avorté, je me suis positionnée fin 2019 avec l'envie de partir dans l'aventure avec mes deux collègues. Notre prédécesseur s'est arrêté du jour au lendemain à cause d'une blessure en septembre 2020. Nous avons très vite été dans le bain mais Denis Churin était un très bon formateur; il a d'ailleurs signé 64 contrats d'apprentissage durant sa carrière ! »

Un vaste showroom

Installé en périphérie depuis 2011, Le Marchand de couleurs accueille sa clientèle, composée à 95 % de particuliers, dans un showroom de 250 m².

« L'espace a été entièrement refait en 2020 pour apporter une touche d'originalité et exposer les peintures décoratives et nos savoir-faire à travers différentes réalisations. Les collections de revêtements

de sol et muraux sont présentées sur un vaste îlot central. » Le magasin propose des produits d'entretien du bois et une partie droguerie écologique. Une sensibilité environnementale portée depuis plus de deux ans par les artisans qui travaillent également des peintures biosourcées.

POUR EN SAVOIR PLUS
www.lemarchanddecouleurs.fr

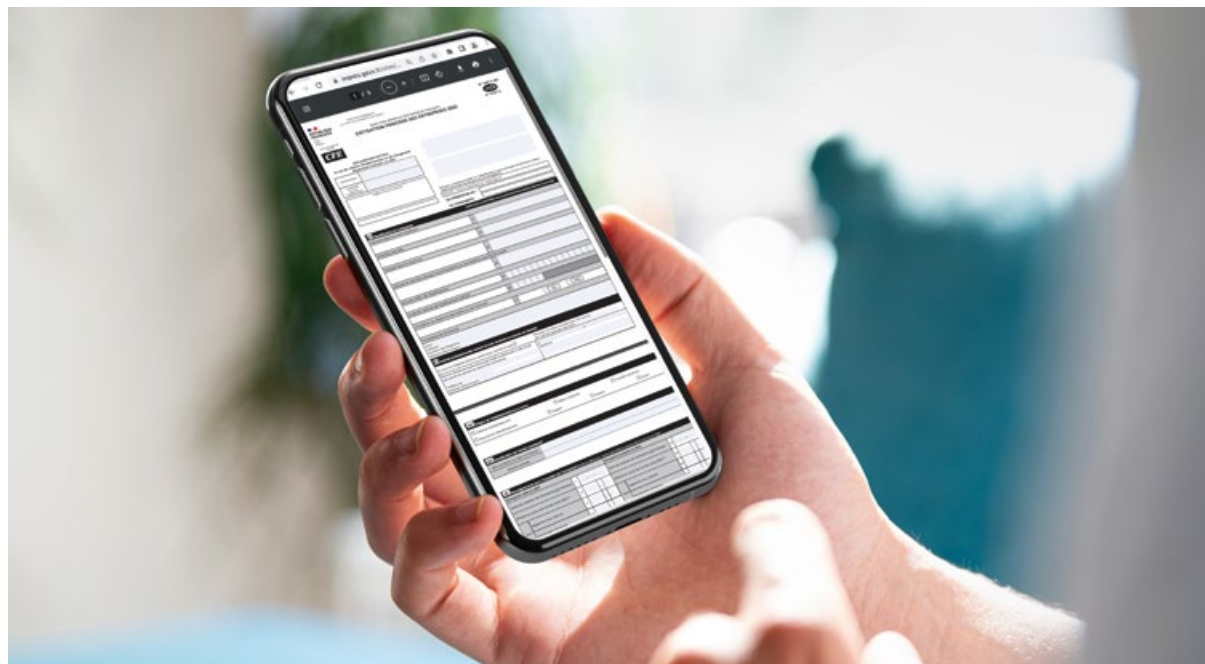
CONSEIL DE PRO

« Pour nous démarquer, nous travaillons différentes sortes de matières, nous faisons de la recherche décorative ainsi que des collaborations autour du végétal et du métal. »

Cotisation foncière des entreprises

Qui a droit à la réduction ?

L'exonération de la cotisation foncière des entreprises ne bénéficie pas à tous les artisans ; mais le code général des impôts prévoit également une réduction pour les autres... Olivier Hielle



© GUTESK7

Dans le dernier numéro (voir *Le Monde des artisans* n° 149, p. 35), nous parlions des possibilités d'exonération de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour certains artisans. Tous les artisans n'ont cependant pas droit à cette exonération ; en effet, pour en bénéficier, le travail qu'ils effectuent ne doit pas résulter d'une spéculation sur la matière première. Pas de panique néanmoins, car le code

général des impôts prévoit une réduction de la base d'imposition pour ces artisans¹ ; une réduction qui n'équivaut évidemment pas à une exonération totale, mais qui peut diminuer fortement la note. Sont concernés par cette réduction principalement des travaux de fabrication, de transformation, de réparation ou des prestations de services et qui emploient trois salariés maximum.

Une activité qui doit être « véritablement artisanale »

L'activité doit être « véritablement artisanale », d'après l'expression du Bulletin officiel des finances publiques (Bofip). Comme le précise ce dernier, « cette condition est satisfaite lorsque le montant de la rémunération du travail (bénéfice + salaires + cotisations sociales y afférentes) représente plus de 50 % du chiffre d'affaires

global, tous droits et taxes compris ». L'artisan doit donc vivre de la vente de son propre travail. Le Bofip précise cependant que cette condition « n'est pas, en général, applicable aux redevables pour frais des chambres de métiers et de l'artisanat dont l'activité présente un caractère commercial prépondérant ». Tel est le cas par exemple des bouchers, charcutiers, boulangers, pâtisseries, qui n'ont donc droit ni à l'exonération totale ni à la réduction de la base.

La base de la CFE des artisans concernés est réduite :

- ▶ des trois quarts, lorsqu'ils emploient un salarié (ou moins de deux salariés) ;
- ▶ de la moitié, lorsqu'ils emploient deux salariés (ou moins de trois salariés) ;
- ▶ d'un quart lorsqu'ils emploient trois salariés.

¹ Plus d'infos sur le Bulletin officiel des finances publiques : <https://vu.fr/HXtl>

PRÉCISION

L'activité doit être « véritablement artisanale ». Cette condition « n'est pas, en général, applicable aux redevables pour frais des chambres de métiers et de l'artisanat dont l'activité présente un caractère commercial prépondérant ».



Harcèlement sexuel

Connaître la notion pour s'en prémunir

Le Code du travail oblige les employeurs à protéger leurs salariés, hommes ou femmes, contre le harcèlement sexuel. L'infraction peut prendre deux formes différentes. Explications. Olivier Hielle

D'une façon générale, le harcèlement sexuel constitue un délit, quel que soit le lien entre l'auteur et la victime (art. 222-33 du Code pénal). Dans le cadre des relations de travail (Code du travail, art. L. 1153-1 et suivants), il en existe deux types, détaillés ci-dessous. Mais dans tous les cas, en milieu professionnel, le harcèlement sexuel peut être caractérisé même s'il n'y a aucune relation hiérarchique entre l'auteur et la victime.

Pression, propos ou comportement

Le premier type de harcèlement sexuel est la pression dans le but d'obtenir un acte de nature sexuelle. Il s'agit d'un abus d'autorité, concrétisé par des menaces sur les conditions de travail, de chantage à la promotion ou au licenciement. Il suffit d'une fois pour caractériser l'infraction. Le deuxième type vise les propos ou comportement à connotation sexuelle non désirés et répétés. Cela suppose des actes imposés par l'auteur, et donc subis par la

victime. L'absence de consentement de la victime est caractérisée dès lors qu'elle est silencieuse face aux agissements ou qu'elle demande à l'un de ses collègues d'intervenir. Les propos doivent porter atteinte à la dignité de la victime (plaisanteries obscènes, propos familiers à connotation sexuelle ou sexiste) ou créer une situation intimidante, hostile ou offensante (cadeaux nombreux et gênants malgré des refus successifs, invitations compromettantes, etc.). Précision nécessaire concernant la répétition, l'infraction peut être caractérisée dès le deuxième agissement et également si les propos ou comportement sont imposés à une même victime par plusieurs personnes qui ne se sont pas concertées.

Prévenir plutôt que guérir

Quoi qu'il en soit, l'employeur doit prévenir des faits de harcèlement sexuel, mais également y mettre un terme et les sanctionner (Code du travail, art. L. 1153-5). Dans les entreprises sans comité social et économique (moins de onze

Définition

Le harcèlement sexuel vise les pressions pour obtenir un acte sexuel et les propos ou comportement à caractère sexuel répétés.

Tout le monde est concerné

Il peut être caractérisé quelle que soit la relation hiérarchique entre l'auteur et la victime (collègue, supérieur, subordonné).

Protection, fin et sanction

L'employeur, quelle que soit la taille de l'entreprise, doit protéger ses salariés, mettre un terme et sanctionner les faits de harcèlement sexuel.

salariés), la nomination d'un référent harcèlement n'est certes pas obligatoire, mais cela ne décharge en rien l'employeur de ses obligations, comme celles relatives à l'information sur le harcèlement. Auparavant, l'affichage des textes de l'article 222-33 du Code pénal était obligatoire; désormais, dans toutes les entreprises, l'information peut se faire par tous moyens, comme une note de service. À signaler, l'obligation de prévention et de traitement vaut également pour les relations entre un salarié et un client de l'entreprise.

Soyez vigilants!

EN CAS D'URGENCE, composez le 17 ou envoyez un SMS au 114. Hors cas d'urgence, contactez l'inspection du travail (numéro sur l'affichage obligatoire en entreprise) ou le Défenseur des droits (Tél. : 09 69 39 00 00). Le dépôt de plainte est possible dans un délai de six ans après le dernier fait de harcèlement. Les officiers et agents de police judiciaire sont tenus de prendre les plaintes (Code de procédure pénale, art. 15-3).

“ Dans les entreprises sans comité social et économique (moins de onze salariés), la nomination d'un référent harcèlement n'est certes pas obligatoire, mais cela ne décharge en rien l'employeur de ses obligations, comme celles relatives à l'information sur le harcèlement.

Accueil d'un stagiaire dans son entreprise

Les règles à respecter

Accueillir un stagiaire est une bonne opportunité pour faire découvrir son métier et sa passion à un jeune élève ou à un étudiant. Mais cela ne se fait pas n'importe comment! Panorama des principales règles en la matière. Olivier Hielle



© MONKEY BUSINESS IMAGES

Qui peut être stagiaire ?

Seuls les étudiants ou les élèves de plus de 14 ans peuvent effectuer un stage en milieu professionnel. Un étudiant étranger peut aussi effectuer un stage, à condition d'être en situation régulière en France. Le stage doit être prévu par le programme d'enseignement¹. Il est tout à fait possible de prendre son propre enfant ou un membre de sa famille en stage, à condition bien sûr que les conditions énumérées ci-dessous soient respectées!

La convention de stage est-elle obligatoire ?

Pour pouvoir accueillir un stagiaire dans les règles, la convention de stage est obligatoire. Elle précise les compétences à acquérir ou à développer et le temps prévu de stage dans le cursus de formation. La convention est signée entre les différentes parties : le stagiaire (ou parents s'il est mineur), l'entreprise d'accueil, l'établissement

d'enseignement, l'enseignant référent de l'établissement et le tuteur de stage.

La plupart du temps, ce sont les établissements qui fournissent la convention de stage. Elle doit faire figurer un certain nombre de mentions obligatoires, dont les activités confiées, dates de début et de fin de stage, durée hebdomadaire maximale de présence du stagiaire, conditions d'autorisation d'absence et éventuellement modalités de gratification et avantages divers.

Quelles sont les limites ?

Une entreprise ne peut pas proposer un stage à un jeune pour remplacer un salarié, exécuter une tâche régulière, faire face à un accroissement temporaire d'activité ou occuper un emploi saisonnier. Le stagiaire n'a pas d'obligation de production comme un salarié. Les entreprises de moins de 20 salariés peuvent accueillir trois stagiaires en même temps au maximum.

Quelle est la durée maximale ?

La durée de stage en formation est de six mois maximum par organisme d'accueil et par année d'enseignement. Sept heures de présence dans l'entreprise représentent une journée de présence, 22 jours de présence représentent un mois. Entre deux stages, l'employeur doit respecter un délai de carence, équivalant au tiers de la durée du stage précédent.

Dois-je verser une gratification ?

En cas de stage continu, une gratification minimale doit être versée si la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs. En dessous de ce seuil, l'entreprise n'a pas l'obligation de verser une gratification. Le montant minimum versé pour chaque heure de présence effective est de 3,90 €, soit 573,30 € pour un équivalent temps plein.

1. Les stages d'observation du collège répondent à des règles spécifiques : la durée est d'une semaine maximum et il n'est pas possible d'accéder aux machines ni aux produits.

Source : Code de l'éducation, art. L. 124-1 à L. 124-20 et art. D. 124-1 à D. 124-13.

QUELLES SONT LES SANCTIONS ?

En cas de violation des règles d'encadrement, l'employeur risque une amende administrative de 2000 € maximum par stagiaire. Elle est dressée par l'Inspection du travail.

Anticipez!

Préparez dès aujourd'hui vos revenus de retraite

Les régimes de retraite des artisans et des commerçants servent des prestations relativement modestes. Il est donc utile de prévoir des compléments de ressources et de s'y préparer suffisamment à l'avance.

Par Thierry Lemaître, économiste, et Christelle Dupin-Rappart, responsable juridique

1 Votre entreprise ou commerce, un capital à valoriser

En cédant les éléments de l'entreprise ou le fonds de commerce, le futur retraité valorise déjà son patrimoine professionnel. Mais l'évaluation dépend de nombreux critères : l'entreprise, son historique, sa structuration, son positionnement concurrentiel... sans oublier la qualité du repreneur, notamment si la cession s'opère dans un cadre familial ou non. Le terrain, les murs, les bâtiments, détenus à titre personnel ou privé, constituent aussi un patrimoine qui peut être valorisé par une vente, ou sous forme de revenus locatifs dont le caractère régulier est parfois intéressant. Le viager

d'entreprise est une option qui allie les deux précédentes.

2 Se constituer un patrimoine immobilier ou financier

C'est une solution efficace car un patrimoine immobilier locatif pourra être géré en fonction de ses besoins durant la retraite. De même, les placements financiers laissent également la possibilité d'adapter ses ressources. Ces choix imposent cependant un minimum de professionnalisme.

3 Épargner dans un cadre spécifique retraite

Le régime de retraite facultatif, appelé « dispositif Madelin », permet de se constituer des droits

à retraite supplémentaire sous forme de rente viagère, tout en bénéficiant d'une déductibilité fiscale pendant la phase d'épargne. Depuis la loi Pacte, qui a réformé l'épargne retraite, le Plan épargne retraite (PER) individuel prend la suite des contrats Madelin.

► **Pour choisir les solutions de ressources financières les plus adaptées à votre situation, voici les critères à prendre en compte : la sécurité, la rentabilité mais aussi la fiscalité, notamment pour les placements financiers et les dispositifs d'épargne car, s'ils sont avantageux à l'entrée, ils peuvent se révéler pénalisants à la sortie.**



À NOTER

Le dossier de liquidation de ses droits à la retraite se prépare bien avant la date fatidique. Vous pouvez dès à présent vous connecter sur le portail de l'assurance retraite (info-retraite.fr) et visualiser votre relevé de carrière. La vérification de ce document est essentielle. Il retrace votre carrière professionnelle, vos activités salariées ou non : service militaire, activités d'élu local, périodes d'aide familiale, majoration pour enfants... Il est indispensable de s'assurer qu'elles sont toutes mentionnées car elles vous

ouvrent des droits. Consulter ce relevé cinq ans avant la date envisagée de votre retraite vous laissera le temps d'effectuer les éventuelles mises à jour nécessaires. Une simulation retraite peut aussi être calculée. Là encore, il conviendra de bien vérifier les informations affichées. Le calcul des points de retraite demande une attention particulière. En connaître les mécanismes peut être utile pour faire des arbitrages durant votre carrière. S'il vous est difficile de valider vous-même le décompte, faites appel à un conseiller spécialisé.

LES CONSEILLERS CERFRANCE

sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches partout en France (700 agences) : www.cerfrance.fr



RÉUSSIR, C'EST S'ASSURER
DE BIEN TRANSMETTRE,
EN TOUTES CIRCONSTANCES.



Nous accompagnons des professionnels comme Gabriel, avec des **garanties prévoyance indispensables** en cas d'arrêt d'activité et de perte de revenus, afin de **protéger ce qu'il a de plus cher : sa famille et sa passion***.

Découvrez **PRÉVOYANCE PRO +**

BANQUE POPULAIRE
GRAND OUEST



*Selon les limites, exclusions et engagements contractuels en vigueur. Adhésion soumise à des formalités médicales.

Prévoyance Pro + est un contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le Code des assurances. BPCE Vie, Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris. BPCE Prévoyance, Société anonyme au capital de 13 042 257,50 euros. Entreprise régie par le code des assurances - 352 259 717 RCS Paris, 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit dont le siège social est situé 15 boulevard de la Boutière - CS 26858 - 35768 Saint-Grégoire cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 857 500 227. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 504. Banque Populaire Grand Ouest exploite la marque Crédit Maritime. Crédit photo : istock

CITROËN 



**DES VÉHICULES
ADAPTÉS POUR
VOTRE TRAVAIL**

LA ROCHE-SUR-YON 76 rue de la Croisée - Beaupuy 3 - Moulleron le Captif - 85000 LA ROCHE-SUR-YON - TEL : 02 51 36 45 00

LES SABLES-D'OLONNE Boulevard de Vendée Globe - Allée Alain Guénant - 85180 CHÂTEAU-D'OLONNE - TEL : 02 51 21 36 36

FONTENAY-LE-COMTE 10 rue du Docteur René Couzinet - Zone Sud Vendéopôle - 85200 FONTENAY-LE-COMTE - TEL : 02 51 69 09 15

LUÇON 99 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 85400 LUÇON - TEL : 02 51 56 01 29

CHALLANS 52 rue de St Jean-de-Monts - BP 369 - 85300 CHALLANS - TEL : 02 51 93 15 99

CHOLET 14 avenue Edmond Michelet - BP 325 - 49303 CHOLET CEDEX - TEL : 02 41 65 42 77

BRESSUIRE 1 allée Nicolas Copernic - 79300 BRESSUIRE - TEL : 05 49 74 28 46



PROFESSIONNELS



PROTÉGEZ VOTRE ENTREPRISE EN CAS DE PERTE OU D'ABSENCE D'UN HOMME-CLÉ.

.....

Crédit  Mutuel